



## ANALYSE APPROFONDIE

# DISPARITES SPATIALES DE LA QUALITE DES LOGEMENTS AU BURKINA FASO

Août 2023

Ministère de l'économie, des finances  
et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de  
la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



## ANALYSE APPROFONDIE

# LES DISPARITES SPATIALES DE LA QUALITE DES LOGEMENTS AU BURKINA FASO



Réalisé avec l'appui de :



Août 2023



## AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso a réalisé en 2019 son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5<sup>e</sup> RGPH) dont l'objectif est de fournir une meilleure connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de mieux assurer l'intégration des variables démographiques dans le processus de gestion de l'économie et du développement. Les données collectées dans le cadre du 5<sup>e</sup> RGPH couvrent plusieurs thématiques dont la fécondité, la mortalité, la migration, l'éducation, le handicap, les caractéristiques économiques de la population et les caractéristiques des ménages et des habitations.

L'exploitation de ces données a permis d'élaborer et de publier un nombre important de produits parmi lesquels figurent un rapport de synthèse des résultats définitifs, quatre volumes d'analyse thématiques, un volume des tableaux statistiques, une plaquette des principaux résultats, un fichier des localités, treize (13) monographies régionales, deux monographies communales (pour les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso), un atlas sociodémographique, des projections nationales et sous-nationales (régionales, provinciales et communales) et une base de sondage.

En plus de ces documents publiés, l'Institut national de la statistique et de démographie (INSD) poursuit la valorisation des données du 5<sup>e</sup> RGPH avec l'élaboration de huit rapports d'analyse approfondie visant à fournir aux utilisateurs des résultats plus affinés. Ainsi, ces rapports constituent une source importante de données statistiques utiles pour les actions des décideurs nationaux et locaux, les partenaires techniques et financiers, la société civile et tout autre acteur du développement dans divers domaines de la vie des populations.

Tout comme les autres documents, ces huit rapports d'analyse approfondie sont diffusés sur divers supports tels que le papier et les sites internet, en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les acteurs et partenaires dont les efforts conjugués ont abouti au succès du 5<sup>e</sup> RGPH et aux résultats qui font l'objet des différentes publications.

L'Institut national de la statistique et de la démographie reste ouvert à toute contribution susceptible d'améliorer l'exploitation et la valorisation des résultats du 5<sup>e</sup> RGPH.

**Le Directeur Général**



**Boureima QUÉDRAOGO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Economie et des Finances



## RESUME

Tout comme l'accès à certains droits sociaux tel que le droit à la santé ou au bien-être, l'accès à un logement de qualité est un droit fondamental. Au Burkina Faso, la problématique du logement a toujours été au cœur des politiques de développement et cela a été concrétisé par un certain nombre d'actions telles que l'adoption du code de l'urbanisme et de la construction, l'élaboration de la politique nationale de l'habitat et de développement urbain et le vote et la promulgation de la Loi<sup>1</sup> régissant la promotion immobilière qui visent à créer de meilleures conditions de vie pour les populations, tout en renforçant la lutte contre la pauvreté urbaine. Afin de mieux connaître l'état des logis de la population burkinabè, ce rapport établit une cartographie des inégalités d'accès à un logement de qualité des populations burkinabè à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH). L'analyse est essentiellement descriptive et s'appuie sur la construction de cartes mettant en évidence les inégalités géospatiales de la qualité des logements selon les trois (3) niveaux d'entités administratives que sont les régions, les provinces et les communes.

De façon générale, il ressort que très peu de Burkinabé ont accès à des logements de qualité du point de vue de la structure et du confort du logement. En effet, seulement 3,7% de la population dort dans des logements construits à partir de matériaux durables et qui disposent d'électricité et des toilettes de qualité améliorées. Il subsiste une forte inégalité entre citadins et ruraux. Pendant que 11,7% de la population urbaine a des conditions d'habitation acceptables, cette proportion n'atteint pas 1% en milieu rural. L'analyse selon les provinces de résidence montre encore plus d'inégalités. En effet, près de 70% des provinces ont moins de 1% de leurs populations qui habitent dans des logements de structure améliorée et qui disposent d'électricité et de toilettes améliorées. Les provinces les plus en avance sont celles du Kadiogo (14,8%), du Houet (8,07%), du Kouritenga (3,42%), de la Léraba (3,35%) et de la Comoé (2,83%). La distribution selon les différentes communes laisse également voir que le taux d'accès à des logements de qualité n'atteint pas 1% dans près de 260 communes sur les 342 couvertes par le recensement de 2019. L'accès à des logements de qualité est presque nul dans 20% des communes. Cependant, dans la commune de Ouagadougou, ce taux d'accès atteint 17,6% suivie de la commune de Bobo-Dioulasso (12,38%).

---

<sup>1</sup>La loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

AN : Assemblée nationale

CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

INSD : Institut national de la statistique et de la démographie

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitation

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des nations unies

ONEA : Office national des eaux

# TABLE DES MATIERES

RESUME .....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	ii
TABLE DES MATIERES .....	iii
INTRODUCTION.....	1
1 ASPECTS METHODOLOGIQUES .....	3
1.1. Sources de données et variables d'analyse .....	3
1.2. Choix des indicateurs d'analyse.....	3
1.3. Méthodes d'analyse .....	5
2 RESULTATS.....	6
2.1. Qualité des logements des populations selon un standard national .....	6
2.1.1 Disparités spatiales de la qualité de la structure du logement selon le standard national .....	6
2.1.2 Disparités spatiale de la qualité du confort dans le logement selon le standard national .....	8
2.1.3. Disparité spatiale de la qualité globale du logement selon le standard national.....	10
2.2 Cartographie des logements suivants la définition stricte de la qualité du logement .....	12
2.2.1. Cartographie de la qualité de la structure du logement en 2019.....	13
2.2.2. Cartographie de la qualité du confort du logement en 2019 .....	14
2.2.3. Cartographie de la qualité du logement en 2019 .....	15
CONCLUSION .....	18
BIBLIOGRAPHIE.....	iv
ANNEXES .....	v



## INTRODUCTION

La Déclaration universelle des droits de l'homme mentionne en son article 25.1, le droit à toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. L'accès au logement serait donc un droit fondamental qui du reste conditionne l'ensemble des autres aspects de la vie des femmes et des hommes (Dorlin et al., 2002). Par ailleurs, le logement devrait être de qualité afin de garantir l'accès à certains droits sociaux, comme le droit à la santé ou au bien-être (Dahlgren et Whitehead, 1991 ; OMS, 2008 ; Marmot, 2010 ; OMS, 2018 ; Parmentier, 1997). Ainsi, le logement a un rôle fondamental pour la survie de l'homme, son aptitude au travail, sa cohésion ainsi que la sécurité de la société (Dorlin et al., 2002).

Au Burkina Faso, la problématique du logement a toujours été au cœur des politiques de développement ce qui a donné lieu en 2006 à la création d'un Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme. Les actions clés qui s'en suivront sont entre autres, l'adoption du Code de l'Urbanisme et de la construction, l'élaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et de Développement Urbain et de la Loi<sup>2</sup> régissant la promotion immobilière qui visent à créer de meilleures conditions de vie pour les populations, tout en renforçant la lutte contre la pauvreté urbaine. A cela s'ajoute le Programme-Pays 2008-2009 d'ONU-HABITAT, élaboré et validé en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Ces différents programmes cadrent avec les priorités nationales contenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les priorités sectorielles prises en compte par les Commissions Sectorielles et Thématiques. Ces différentes initiatives s'inscrivent dans la dynamique d'offrir un cadre de vie confortable et sûr aux populations.

Un zoom sur les caractéristiques de l'habitat des ménages burkinabè révèle une diversité de matériaux utilisés pour la construction, une diversité des sources d'énergie pour l'éclairage, des sources d'eau pour la boisson, des types de toilettes et de modes d'évacuation des eaux-usées et des déchets produits par les ménages. Selon les résultats du 5<sup>e</sup> recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 5), le ciment serait le matériau de construction le plus utilisé au Burkina Faso (60,3 %) pour le revêtement des sols des logements. La terre battue serait la plus utilisée en milieu rural (37,1%) qu'en milieu urbain (5,6%). Le carrelage serait plus utilisé à Ouagadougou (25,0%) que partout ailleurs et c'est en milieu rural qu'il est le moins utilisé (seulement 0,9%). Quant aux murs des logements, ils sont en majorité construits à partir du banco avec une proportion de 53,4%. Ce matériau est plus caractéristique de l'habitat en milieu rural avec 68,4% contre seulement 18,8% à Ouagadougou et 6,3% à Bobo Dioulasso. Les murs en dur sont plus utilisés à Bobo-Dioulasso (71,3%) que dans les autres villes (59,0%) et même à Ouagadougou (59,0%). Les toits sont essentiellement en tôles (80,3%) quel qu'en soit le milieu. Le béton est faiblement représenté dans les villes et presque inexistant en rural.

La connectivité des ménages burkinabè à la desserte en eau potable par le service de distribution des eaux au niveau national est relativement faible et quasiment nulle en milieu rural. C'est à Ouagadougou que cette connectivité concerne 37,1% des

---

<sup>2</sup>La loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso

ménages. Quant à la connectivité au réseau national de distribution d'électricité, elle est aussi faible et assez variée d'une à une autre. La proportion des ménages dont l'habitation est connectée au réseau électrique de la SONABEL est de 17,6% au niveau national. Elle est plus élevée à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou (respectivement 66,7% et 47,1%). Bon nombre de ménages recourent aux panneaux solaires comme principal mode d'éclairage, soit 34,7% des habitations au plan national contre 37% en milieu rural, 33,5% à Ouagadougou ; 28,5% dans les « autres villes » et 21,2% à Bobo-Dioulasso.

En matière d'hygiène et assainissement, les résultats du recensement de 2019 montre que 4 ménages sur 10 utilisent des latrines simples en commun (39,8%) et environ 3 ménages sur 10 utilisent la brousse/nature (32,8%) comme principal lieu d'aisance dont 45,6% en milieu rural, et 4,6% en milieu urbain. Les toilettes modernes avec chasse d'eau constituent un luxe pour beaucoup de ménages burkinabè. L'on note que seulement 10,3% des ménages de Ouagadougou ; 7,7% à Bobo-Dioulasso ; 2,9% dans les "Autres villes" et moins de 1,0% en milieu rural ont des toilettes avec chasse d'eau dans leur logement. Pour ce qui est du mode d'évacuation des eaux usées, 74,4% des ménages utilisent la rue ou la nature. Les ménages ruraux, en plus de la nature, évacuent les eaux sales dans leur cour (14,9%). A Ouagadougou tout comme à Bobo-Dioulasso à proportion presque égale, les ménages recourent à la fosse septique pour évacuer les eaux (12,6% et 12,2%). Ce faible niveau d'assainissement des ménages révèle bien les risques élevés de morbidité liée aux mauvaises conditions sanitaires auxquelles sont exposés les enfants. Les toilettes non protégées, l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance et les flaques d'eaux usées sont reconnues comme étant des gîtes de vecteurs (mouches et moustiques) transmetteurs de maladies telles que les affections diarrhéiques et le paludisme (Smith et al., 2014 ; Yongsi, 2016).

Ce rapport s'appuie sur les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé par l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en 2019 pour offrir une cartographie de la qualité des logements au Burkina Faso à partir de trois indices : la qualité de la structure du logement (nature des murs, du sol et du toit), le confort du logement (présence de certaines commodités) et la qualité du logement qui inclut la structure et le confort. L'analyse de cartographie est réalisée à quatre échelles géographiques dont le niveau national, régional, provincial et communal. Le rapport est structuré en deux grandes parties : une première partie qui décrit la méthodologie (sources de données, définition des indicateurs et approches cartographiques) et une seconde partie qui aborde les résultats.

# 1 ASPECTS METHODOLOGIQUES

## 1.1. Sources de données et variables d'analyse

Cette analyse se base essentiellement sur les données du recensement général de la population et de l'habitation de 2019 (RGPH 5). Cinquième du genre, le RGPH 2019 a connu une innovation majeure en recourant aux outils numériques de collecte des données. Les questionnaires ont été implémentés sur des tablettes à l'aide de l'application Cspiro. Le questionnaire du RGPH 2019 comportait six modules dont celui portant sur les biens et équipements du ménage. La collecte des données ayant été assistée par ordinateur (CAPI), le RGPH 2019 est censé offrir des données de meilleure qualité comparativement aux opérations de collecte sur papier comme cela a été attesté dans d'autres contextes (Caeyers, Chalmers, et De Weerd 2012 ; King et al. 2013 ; Leisher 2014 ; MacDonald et al. 2016). La qualité et la complétude des données des deux recensements ont été évaluées et ajustées à partir de l'enquête post-censitaire. La population cible est constituée de l'ensemble des membres des ménages lors du RGPH de 2019 soient 18 308 659 d'individus.

## 1.2. Choix des indicateurs d'analyse

L'article 26 de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso, en son article 2, définit le logement décent comme étant un logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité, et d'accès facile à l'eau potable. Ainsi, les caractéristiques techniques du logement décent sont énoncées entre autres dans les articles suivants :

- **Article 3** : le logement décent comprend une unité de base d'habitation comportant au minimum une chambre et un séjour, construite sur une superficie hors œuvre de 40 m<sup>2</sup> au minimum. Cette unité de base est obligatoirement assortie de **toilettes intérieures** ou de **latrines extérieures à fosses ventilées**, d'une cuisine et **desservie en eau potable et d'électricité**.
- **Article 5** : Les **murs** du logement décent sont en **blocs latéritiques, en agglos, en adobes, en bloc de terre comprimée**, ou en tout autre matériau de construction soumis à autorisation préalable du Ministère chargé de l'urbanisme et de la construction qui certifie la durabilité dudit matériau. L'usage de ces matériaux se fait dans le strict respect des normes techniques de construction et des règles de l'art. Les murs doivent reposer sur une fondation en béton ou en pierre taillée de nature à assurer la mise hors d'eau du logement.
- **Article 6** : Le **sol** du logement décent est **compacté et stable**. Sa surface est traitée de manière à préserver de l'humidité, des insectes et autres.
- **Article 7** : les **murs** des clôtures du logement décent sont d'au moins 1,20 m de hauteur pour les murs mitoyens sur les trois côtés et de 1,80 m pour le mur de façade qui doit être muni d'un portail qui assure la sécurité du logement.

- **Article 8** : La **toiture** du logement décent est étendue et **durable**. Elle est construite à une hauteur d'au moins 2,8 m du sol à l'intérieur du logement. Elle comporte une pente suffisante pour l'évacuation rapide des eaux de pluies.

Conformément à cette définition, nous retenons trois indicateurs opérationnels qui prennent en compte la décence du logement suivant sa structure (qualité de la structure à partir des articles 5, 6, 7, 8), son confort (article 3) et sa qualité générale (qualité du logement) intégrant les caractéristiques des deux premiers indicateurs :

**Indicateur 1.1** : qualité de la structure du logement. Trois attributs qui représentent la qualité des matériaux utilisés respectivement pour les murs, le sol et la toiture. La variable sera codifiée en deux modalités : une unité d'habitation remplit l'indicateur de la qualité de la structure si ses murs sont faits en matériaux durables permanents (Dur) ; son plancher en céramiques (ciment, carrelage) et son toit en béton, tôles ou en tuiles.

**Indicateur 1.2** : qualité de l'infrastructure ou confort du logement. Deux attributs qui représentent le confort du logement. Il s'agit de la disponibilité d'une toilette (toilette avec chasse d'eau ou toilette ventilée) et de l'accessibilité à l'électricité (réseau national ou autre plateforme). Conformément à la définition de l'arrêté, la desserte en eau potable doit être prise en compte. Toutefois, cette variable est exclue dans la présente analyse en raison de la faible desserte en eau par l'Office National des Eaux (ONEA) en milieu rural.

**Indicateur 1.3** : un indicateur composite qui combine les deux précédents : la qualité du logement.

En plus de ces trois indicateurs d'analyse construits à partir du standard national (cf. loi), nous proposons, trois indicateurs d'analyse relativement plus stricts tenant compte de l'assainissement et d'un niveau de confort plus élevé du sol du logement.

La deuxième définition de la qualité du logement est fondée sur des critères stricts qui stipule un standard de qualité basée sur un confort qui garantit une sécurité physique et sanitaire des ménages dans leurs logements. Cette approche, en plus des autres critères, considère strictement les toilettes et la desserte en eau potable à l'intérieur du logement dans la définition du confort du logement tout en excluant les autres types de toilettes telles que les toilettes ventilées et tout autre accès à l'eau pour les besoins du ménage (robinet dans la cour mais pas dans le logement, source d'eau hors du logement). Trois dimensions sont également analysées à savoir la structure du logement, le confort du logement et la qualité globale du logement :

**Indicateur 2.1** : qualité de la structure du logement : trois attributs qui représentent la qualité des matériaux utilisés respectivement pour les murs, le sol et la toiture. La variable sera codifiée en deux modalités : une unité d'habitation remplit l'indicateur de la qualité de la structure si ses murs sont faits en matériaux durables permanents (Dur) ; son plancher en céramiques (carrelage) et son toit en béton, tôles ou en tuiles.

**Indicateur 2.2** : qualité de l'infrastructure ou confort du logement : la disponibilité d'une toilette de qualité à l'intérieur du logement (Chasse d'eau personnelle), l'accessibilité à l'électricité (Sonabel ou autre plateforme), l'accessibilité à l'eau à l'intérieur du logement (Robinet-compteur intérieur propre), la disponibilité d'un bac à ordures (Ramassage privé, Bac, Fosses fumières), une évacuation moderne des eaux usées (Fosse septique, Puisards).

**Indicateur 2.3** : un indicateur composite qui combine les deux précédents : la qualité du logement.

### **1.3. Méthodes d'analyse**

Nous recourons à la discrétisation de Jenks pour la construction de cartes de visualisation de la distribution des valeurs brutes de chaque indicateur d'analyse. Cette dernière permet de créer le nombre de classes souhaité en minimisant la variance intra-classe et en maximisant la variance inter-classes (Cauvin-Reymond et al., 1987 ; Salem et al., 1999). Elle offre une discrétisation optimale (Rican, 1999 ; Salem et al., 1999). Il s'agit d'un processus itératif par l'entremise de ruptures distinctes dans le jeu de données afin de porter le choix sur les scissions arborant la plus petite variance intra-classe (Cauvin-Reymond et al., 1987 ; Salem et al., 1999). Selon la méthode de Jenks, le nombre de classes est fixé a priori par l'utilisateur. Nous avons choisi de constituer 5 classes qui nous permettent de donner une lisibilité aisée des cartes élaborées.

L'analyse des inégalités spatiales suit la hiérarchie des entités géographiques du pays : une analyse à l'échelle des 13 régions, ensuite une analyse à l'échelle des 45 provinces et enfin une analyse à l'échelle des 342 communes<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup>Le pays compte 351 communes, cependant, pour des raisons d'insécurité, 9 communes n'ont pas été couvertes lors du recensement général de la population. Il s'agit de 2 communes du Bam (Zimtenga et Nasséré), 4 du Sanmatenga (Barsalogho, Namissiguima, Pensa et Dablo), 2 de Yagha (Boundoré et Mansila) et une commune du Soum (Koutougou).

## 2 RESULTATS

### 2.1. Qualité des logements des populations selon un standard national

L'accès de la population du Burkina Faso à des logements décents selon un minimum de standard national est très limité. En effet, seulement 23,1% de la population dort dans un logement construit avec du matériel durable et sécurisé. La qualité de la structure du bâtiment varie selon le milieu de résidence. Pendant que 55,6% des personnes vivant en milieu urbain sont dans des maisons de bonne structure, seulement 11,5% de celles du milieu rural vit dans ce type de logement.

La situation est encore moins reluisante du point de vue du confort du logement. Il n'y a que 6,8% de la population burkinabè qui dispose d'un confort dans leurs maisons d'habitation soit 14,9% en milieu urbain et 4,0% en milieu rural. La faible disponibilité de toilette améliorée et d'électricité dans les logements à un impact considérable sur la qualité globale des logements. Ainsi, seulement 3,7% des Burkinabé ont accès à des logements de qualités à la fois du point de vue de la structure et du confort. La distribution selon le milieu de résidence permet de voir que 11,7% de la population en milieu urbain et moins de 1% de celle en milieu rural ont accès à un logement décent.

**Tableau 1 : Indicateurs d'analyse au niveau national et selon le milieu de résidence**

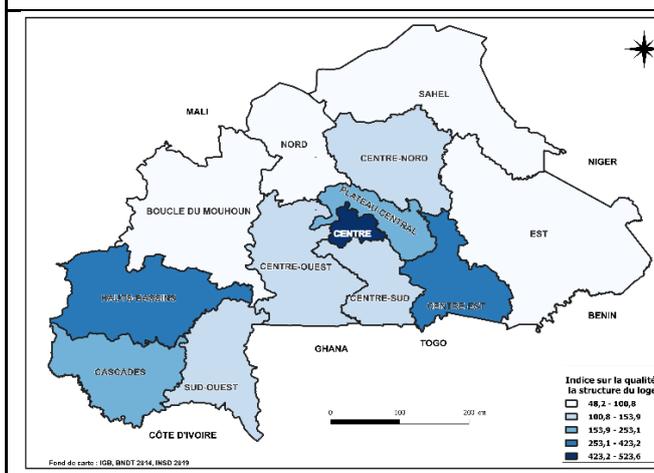
Milieu de résidence	Indicateurs d'analyse (%)				Qualité globale du logement
	Qualité de la structure du bâtiment		Confort du logement		
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Urbain	44,4	55,6	85,1	14,9	88,3
Rural	88,5	11,5	96,0	4,0	99,2
<b>National</b>	<b>76,9</b>	<b>23,1</b>	<b>93,2</b>	<b>6,8</b>	<b>96,3</b>

#### 2.1.1 Disparités spatiales de la qualité de la structure du logement selon le standard national

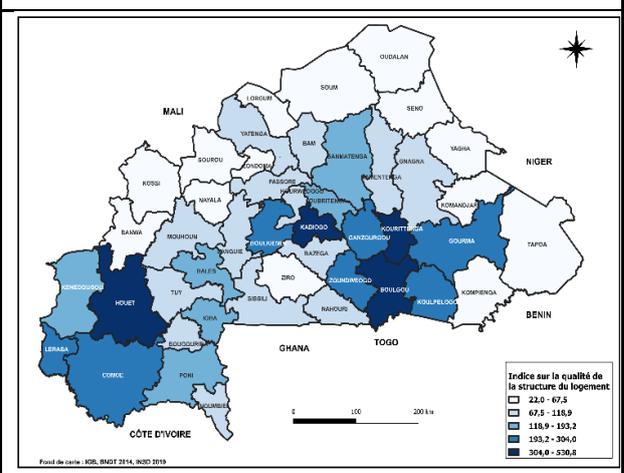
Un regard sur les logements dans les différentes régions du Burkina Faso laisse apparaître une grande disparité dans l'accès des populations à des logements de qualité. La région du centre se distingue avec un peu plus de 50% de la population qui dort dans des logements dont la structure respecte les critères définis. Les régions du Centre-Est et des Hauts-Bassins suivent avec respectivement 42,3% et 34,0% des individus ayant accès à un logement à structure durable. Dans les régions des Cascades et du plateau central, ces proportions sont de 25,3% et 21,2%. Dans les régions du Centre-Sud, du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et du Centre-Nord, seulement une proportion de la population comprise entre 11% et 16% logent dans des habitations durables. Les structures des habitations sont les plus précaires à l'Est, au Nord, dans la Boucle du Mouhoun et surtout dans le Sahel où seulement une proportion de population variant entre 10% et moins de 5% habite dans des logements à structure solide et durable.

La disparité dans la qualité de la structure des logements des burkinabé est encore plus visible lorsqu'on s'intéresse aux provinces du pays. Les populations des provinces du Kouritenga (53,1%), du Kadiogo (52,4%), du Houet (44,2%) et du Boulgou (43,0%) se distinguent avec les taux d'accès à des logements à structure durable et sécurisée les plus élevés. Ces provinces sont suivies par la Léraba (30,4), le Ganzourgou (30,0), le Gourma (24,38%), la Comoé (23,86%), le Koulpélogo (23,85%), le Zoundwéogo (22,95%) et le Boulkiemdé (21,61) avec des taux d'accès supérieur à 20%. Quatorze (14) provinces sont à la traîne avec des taux d'accès de leur population à des logements de bonne structure inférieurs à 7%. On peut noter parmi ces 14 provinces les 4 provinces du Sahel, la Tapoa et la Komandjoari.

**Carte 1 : Cartographie régionale de la qualité de la structure des logements au Burkina Faso**

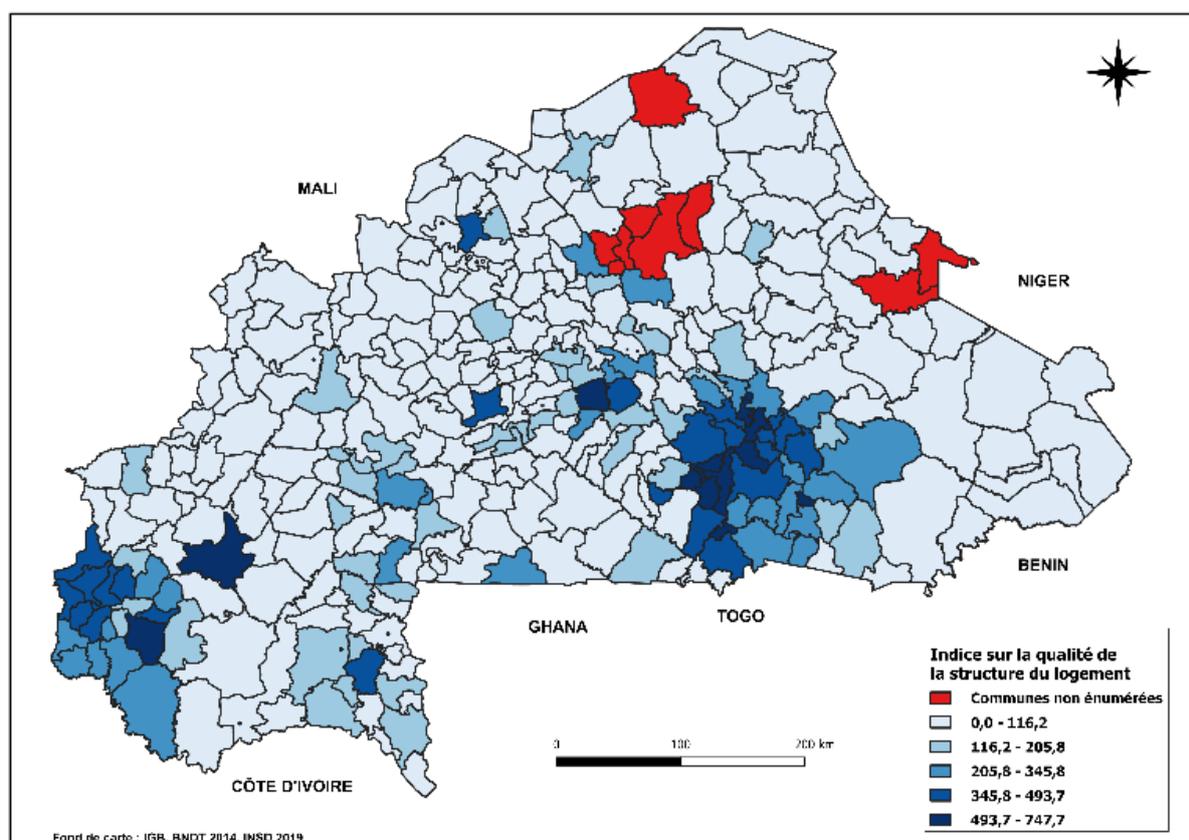


**Carte 2 : Cartographie provinciale de la qualité de la structure des logements au Burkina Faso**



Un regard sur les communes, rend encore plus perceptibles les disparités entre les localités dans la qualité de la structure des logements. Plus de 50% des populations communales habitent des logements à structures durables dans seulement 13 communes. Dix (10) de ces communes sont des communes relevant de la région du Centre-Est avec notamment la commune rurale de Béguedo où le taux d'accès atteint 75% de la population. Ouagadougou, la capitale ne vient qu'à la 8e position avec 58,80% derrière des communes comme Pouytenga, Koupéla, Bobo-Dioulasso, Niaogho, Boussouma et Komtoega. Dans 33 communes le taux d'accès se situe entre 30% et 50%. Force est cependant de constater que dans plus de 200 communes (206), moins de 10% dorment dans des habitations à structure précaire. La situation est encore critique dans 26 communes du pays où encore moins d'une personne sur 100 habite un logement à structure durable. Parmi ces communes, peuvent être cités Nassoumbou, Oursi, Baraboulé, Diguel, Tin-akoff, Pobe-mengao dans le Sahel, Toéni dans la boucle du Mouhoun puis Kain et Sollé dans la région du Nord.

**Carte 3 : Cartographie communale de la qualité de la structure des logements au Burkina Faso**

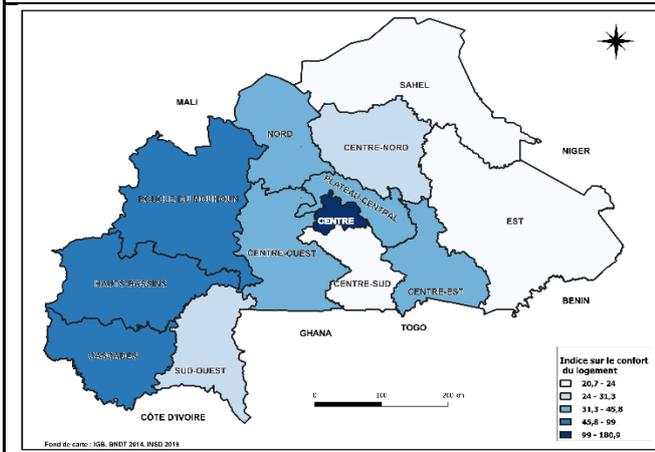


### 2.1.2 Disparités spatiale de la qualité du confort dans le logement selon le standard national

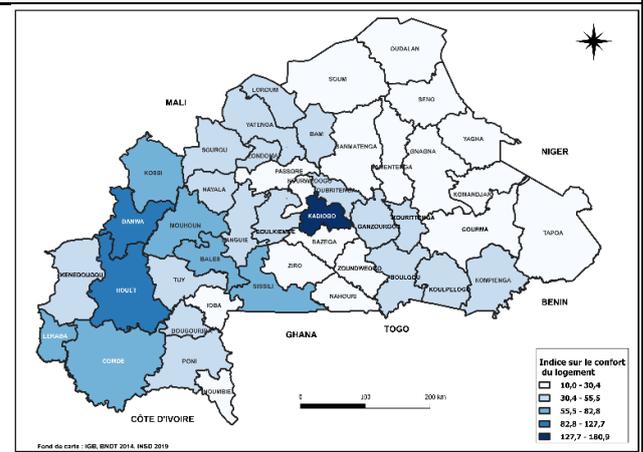
Tout comme au niveau national, le confort dans les logements est faible à travers les régions du pays. La région du Centre se distingue cependant avec 18,1% de ses habitants qui bénéficient de commodités acceptables dans leur logement. Dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun, entre 7% et 10% des populations sont dans des logements confortables. Dans les régions du Centre-Ouest, du Nord, du Centre-Est et du Plateau Central, elles sont environ 4% à bénéficier de ce même confort et environ 3% dans celles du Centre-Nord et du Sud-Ouest. Les personnes qui disposent à la fois de l'électricité de toilettes améliorées dans leurs maisons d'habitation ne sont qu'environ 2% dans le Centre-Sud, le Sahel et l'Est.

Un regard sur le confort dans les logements à travers les provinces permet de distinguer la province du Kadiogo (18,09%) puis les provinces du Houet (12,77%) et des Banwa (11,05%) des autres. La situation du confort du logement est encore plus précaire dans 18 provinces où le taux d'accès est inférieur ou égal à 3%. Le taux d'accès de la population à un confort minimal dans le logement est même inférieur à 2% dans la Komandjari, le Séno, le Ioba, la Tapoa et le Nounbiel.

**Carte 4 : cartographie régionale du confort des logements au Burkina Faso**

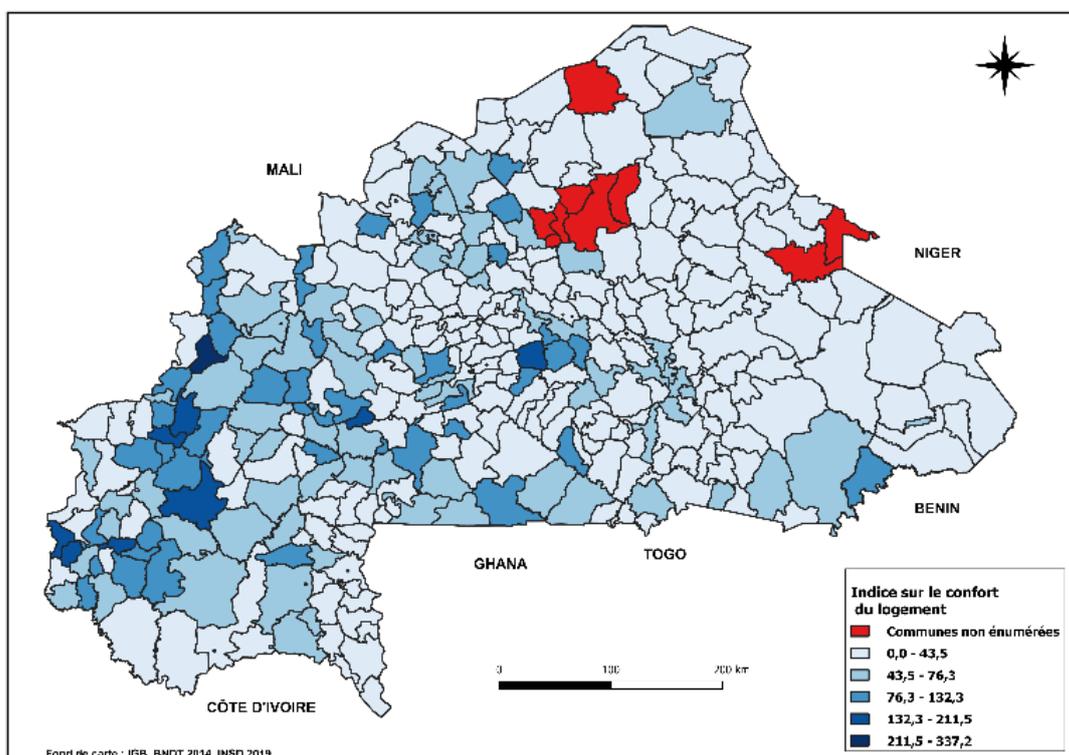


**Carte 5 : cartographie provinciale du confort des logements au Burkina Faso**



Le confort dans le logement vu au niveau communal permet de mettre en exergue les communes de Ouéli et de Ouagadougou où au moins 20% de la population ont accès à l'électricité et à une toilette améliorée. Ces deux communes sont suivies par une liste de 23 Communes où le taux d'accès est compris entre 10% et 20%. Viennent en tête de ces communes celles de Moussodougou (18,52%), de Kouka (18,26%), de Kankalaba (17,18%), de Koundougou (17,03%), de Bobo-dioulasso (15,82%) et de Siby (14,97%). Par contre, moins d'une personne sur 100 habite un logement sans cette commodité dans 62 communes du Burkina Faso. Dans ce lot de communes, Tinkakoff (presque 0‰), Pella (0,3‰), Gorgadji (1,3‰), Nassoumbou (1,3‰), Foutouri (1,6‰), Bissiga (1,7‰), et Malba (1,8‰) occupent les dernières places.

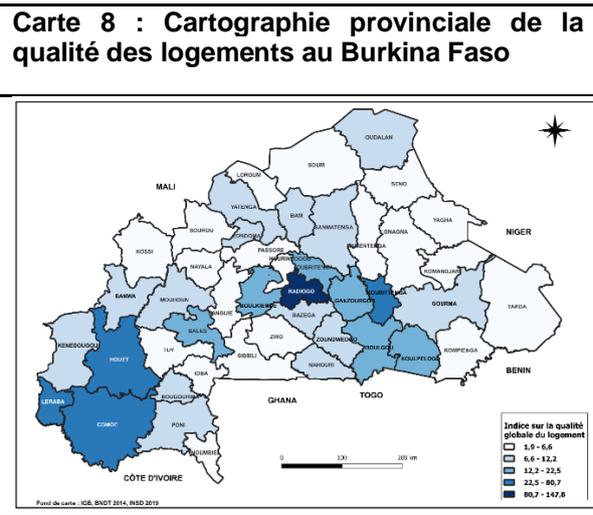
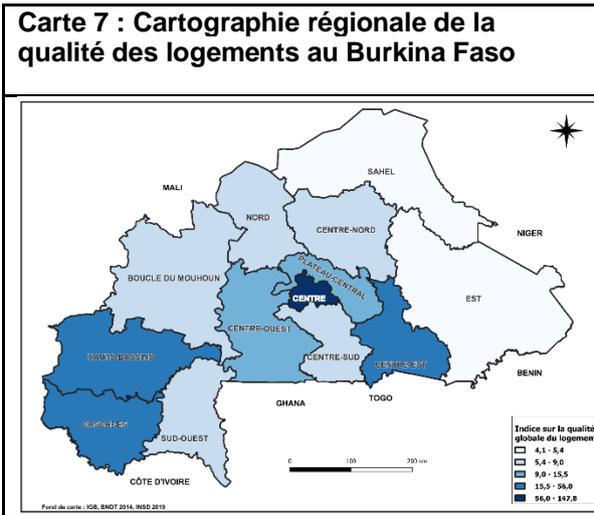
**Carte 6 : Cartographie communale de la qualité des logements au Burkina Faso**



### 2.1.3. Disparité spatiale de la qualité globale du logement selon le standard national

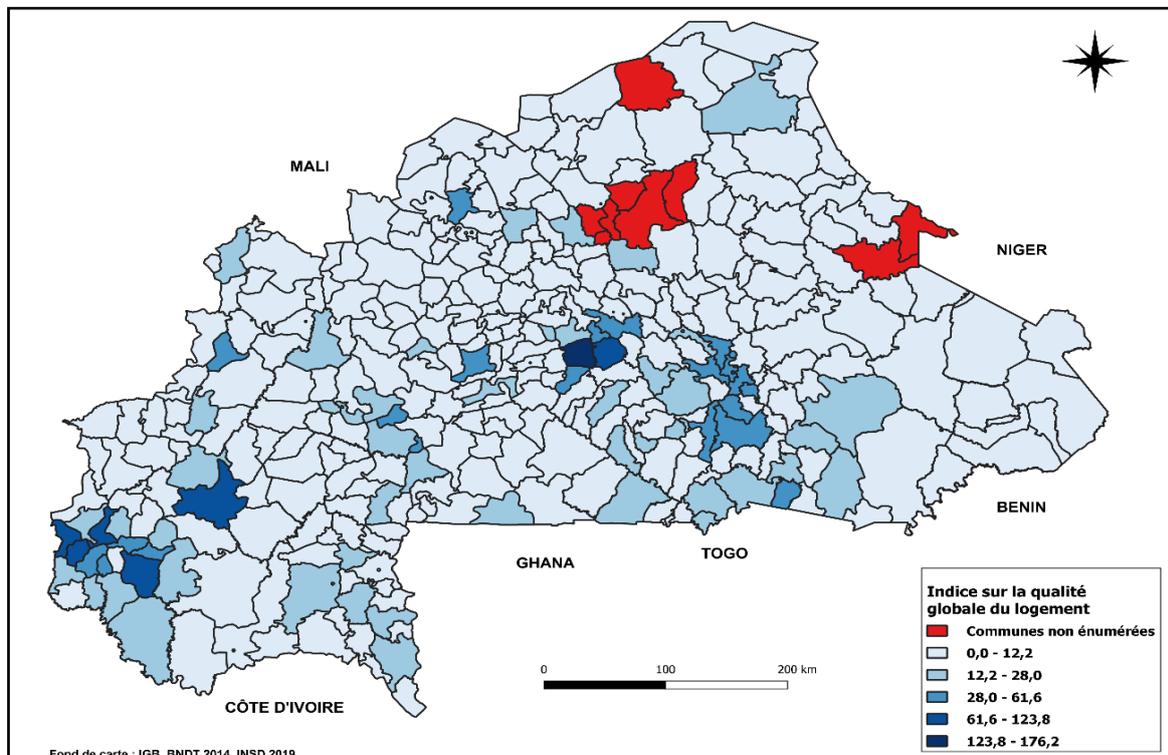
Pour ce qui concerne la qualité globale des logements, on note que dans 7 régions sur 13, moins de 1% de la population vivent dans des habitations durables avec de l'électricité et bénéficiant d'un type d'aisance amélioré. Il s'agit des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et de la Boucle du Mouhoun. La proportion se situe entre 1 et 2% dans le Plateau Central et le Centre-Ouest et entre 2 et 6% dans le Centre-Est, les Cascades et les Hauts-Bassins. Dans la région du centre, les personnes vivant dans des logements dont la qualité globale est bonne représentent environ 15% de la population.

La distribution des provinces en fonction de la qualité d'ensemble du logement prenant en compte à la fois la structure et le confort met en évidence un accès très limité des populations à un cadre de vie propice. En effet, dans près de 70% des provinces, moins de 1% des populations habitent des logements sécurisés et durables avec une disponibilité d'électricité et de toilettes améliorées. Seule dans la province du Kadiogo l'accès à ce type de logement atteint 14,78% de la population. Elle est suivie de loin par les provinces du Houet (8,07%), du Kouritenga (3,42%), de la Léraba (3,35%) et de la Comoé (2,83%).



L'analyse de l'accès des populations à un logement de qualité à la fois du point de vue de la structure et du confort minimal dans les différentes communes permet d'isoler la commune de Ouagadougou avec une proportion de 17,62% de la population. Les communes de Bobo-Dioulasso (12,38%) et Ouélieni (11,36%) ont également un taux d'accès à un logement de qualité acceptable supérieur à 10%. L'accès atteint 5% dans 10 autres communes. Il s'agit des communes de Banfora, Kankalaba, Samogohiri, Saaba, Siby, Loumbila, Poura, Dialgaye, Koudougou et Pouytenga. Force est cependant de constater dans plus de 70% des communes du pays, que moins 1% des personnes ont une habitation de qualité au regard du critère minimal fixé. Et, l'accès est presque nul dans 20% des communes.

**Carte 9 : Cartographie communale de la qualité des logements au Burkina Faso**



## 2.2 Cartographie des logements suivants la définition stricte de la qualité du logement

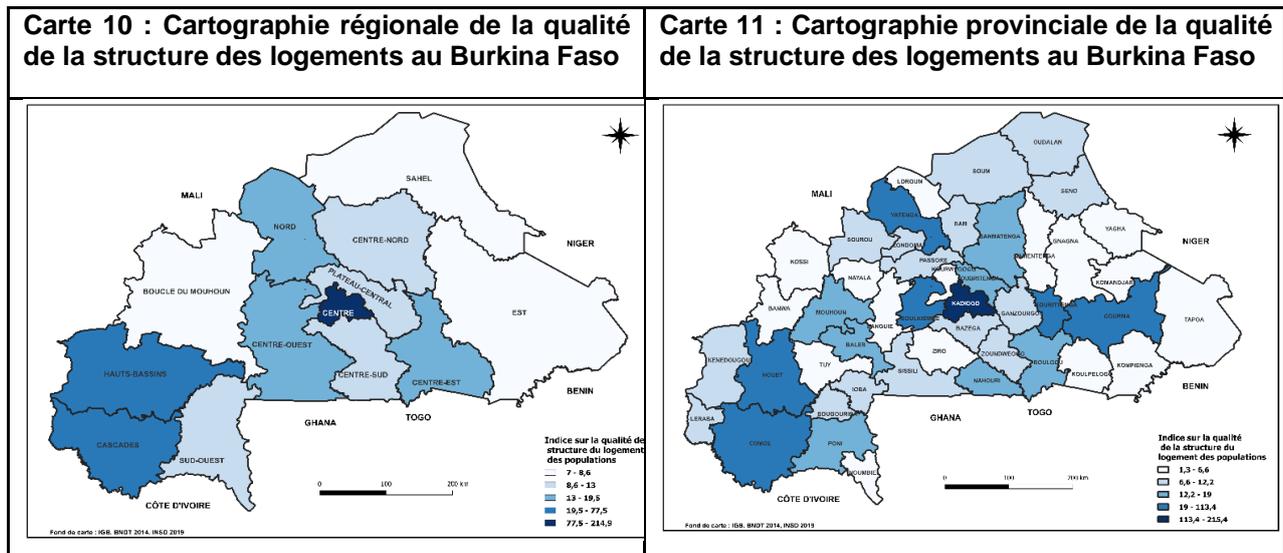
Lorsque l'on tient compte des critères stricts relatifs à la nature du sol, à la desserte du logement en eau potable et à l'existence de toilettes intérieures propres, il ressort que la situation de la qualité des logements au Burkina Faso est assez critique. En effet, seulement 5,1% de la population vit dans des logements dont le sol est fait de céramiques, le toit de tôle, de béton ou de tuiles et les murs de matériaux durables (béton, parpaings, pierres taillées). Cette proportion est de 17,4% en milieu urbain contre moins de 1% en milieu rural. Quant au confort du logement, il reste un luxe pour bon nombre de burkinabè. Seulement 0,6%, soient six (6) personnes sur 1000, vivent dans des logements disposant d'une toilette intérieure propre, d'un robinet intérieur pour l'accès à l'eau potable, d'un bac à ordures, d'un service de ramassage privé, ou d'une fosse fumières pour la gestion des déchets et d'un système moderne d'évacuation des eaux usées (Fosse septique, Puisards). Ce confort est encore moins perceptible en milieu rural par rapport au milieu urbain, soit 0,04% (0,4 personnes sur 1000) contre 2,3 % (23 personnes sur 1000).

**Tableau 2 : Indicateurs d'analyse au niveau national et selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Indicateurs d'analyse				
	Qualité de la structure du bâtiment		Confort du logement		Qualité globale du logement
	Non	Oui	Non	Oui	Non
Urbain	82,6	17,4	97,7	2,3	97,9
Rural	99,3	0,7	100,0	0,04	100,0
<b>National</b>	<b>94,9</b>	<b>5,1</b>	<b>99,4</b>	<b>0,6</b>	<b>99,4</b>

La mise en somme du confort et de la qualité de la structure du logement dans une approche plus stricte permet de conforter la conclusion d'un faible accès des populations burkinabè à un logement de qualité. Sur 1000 personnes, seulement 6 vivent dans un logement de qualité dont 21 en milieu urbain contre 0,3 en milieu rural.

## 2.2.1. Cartographie de la qualité de la structure du logement en 2019



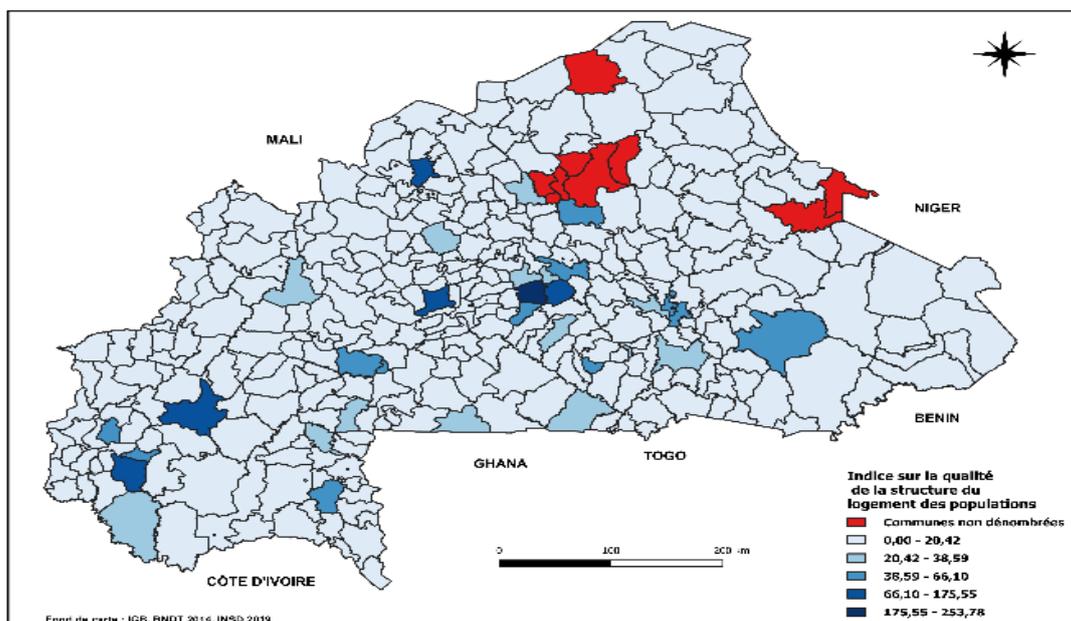
Les disparités de la qualité de la structure du logement sont plus perceptives lorsque l'échelle d'analyse devient la commune, troisième et dernière entité administrative du pays. Les communes qui émergent du lot en matière d'accessibilité des populations à des logements de structure décentes sont :

- celle de Ouagadougou (250) dans un premier temps,
- celles de Bobo-Dioulasso (180), de Saaba (110), de Koudougou (110) et de Banfora (100) dans un second temps.

A la suite des deux premiers lots, viennent les communes suivantes : Dédougou, Boromo, Pourra, Bérégadougou, Komsilga, Tenkodogo, Koupéla, Pouytenga, Kaya, Léo, Pô, Manga, Fada N'Gourma, Ouahigouya, Ziniaré et Gaoua.

Le reste des communes présentent des niveaux de l'indicateurs relativement bas.

**Carte 12 : Cartographie communale de la qualité de la structure des logements au Burkina Faso**

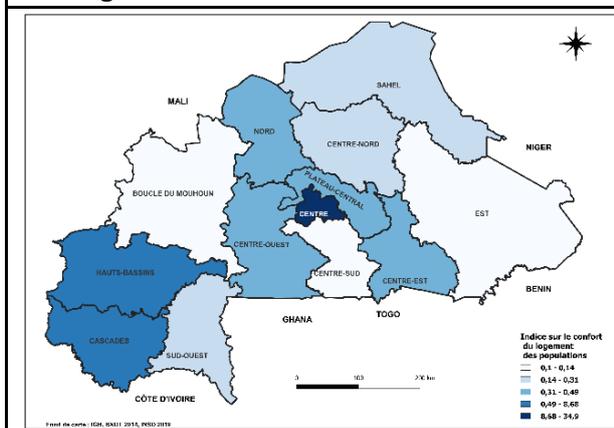


### 2.2.2. Cartographie de la qualité du confort du logement en 2019

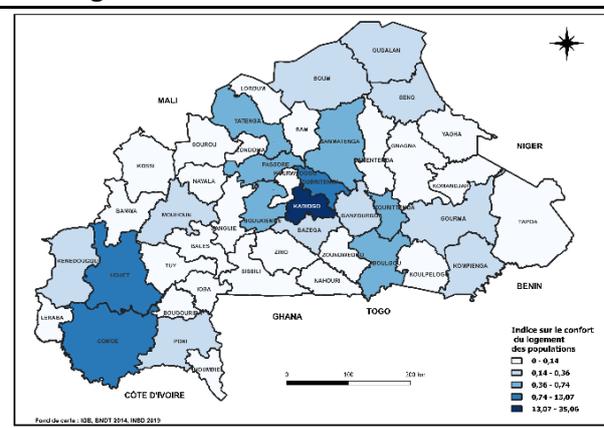
Vivre dans un logement de confort est un luxe pour les populations burkinabè dans leur grande majorité. A l'échelle des régions, seule la région du Centre abritant la capitale politique du pays, présente le plus de populations vivant dans des logements de confort, soit près de 35 personnes sur 1 000. La région des Hauts-Bassins vient en deuxième position avec près de 9 personnes sur 1 000 qui vivent dans des logements confortables. Les autres régions ont en moyenne moins d'une personne sur 1000 qui vivent dans des logements de confort.

La cartographie du confort du logement selon la définition stricte à l'échelle des provinces, donne à voir plus d'inégalités inter-régionales. Les provinces du Tuy et du Kéné Dougou dans les Hauts-Bassins, ont un taux d'accès à un logement confortable de 0,1 pour mille contre 13,1 pour mille pour la province du Houet. Dans les Cascades, la Comoé l'emporte sur la Léraba avec respectivement des taux d'accès de 1,1 et 0,1 pour mille.

**Carte 13 : Cartographie régionale du confort des logements au Burkina Faso**

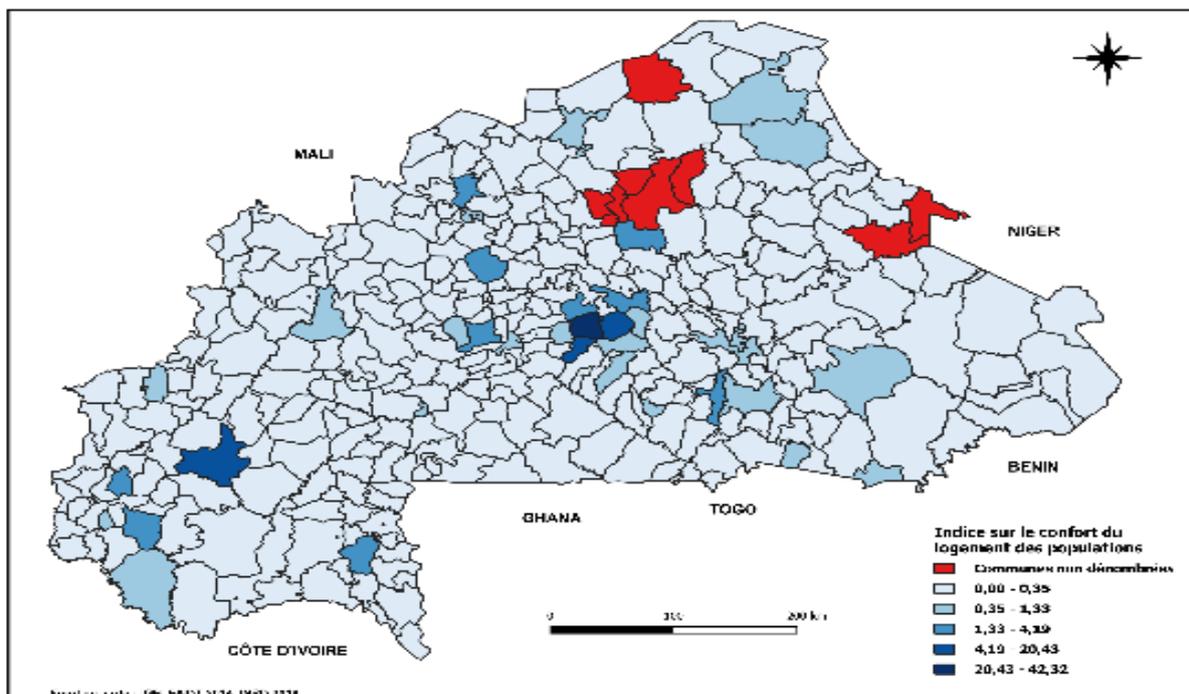


**Carte 14 : Cartographie provinciale du confort des logements au Burkina Faso**



Au niveau communal, quatre grands groupes se dégagent : un premier constitué uniquement de la commune de Ouagadougou avec un taux d'accès de 42 pour mille, un deuxième constitué des communes de Bobo-Dioulasso avec 20 pour mille et celles de Saaba et de Komsilga avec respectivement 13 et 8 pour mille, un troisième groupe qui réunit les communes Ouahigouya, de Koudougou, de Kaya, de Poura, de Pabré, de Garango, de Tenkodogo, de Koupéla, de Pouytenga, de Orodara, de Yako, de Zorgho et de Gaoua. Parmi ces communes du groupe 3, l'on remarque que certaines ne sont pas des chefs-lieux de provinces. Il s'agit des communes de Poura, de Pabré, de Garango et de Pouytenga. Le groupe 4 est constitué de communes qui ont moins d'une personne sur 1000 qui vivent dans un logement de confort. Au total, 265 communes ne disposent d'aucun logement habité et répondant aux critères de confort strict. Ces communes sont toutes des communes rurales n'ayant aucune desserte en eau potable dans les logements les privant du même coup de beaucoup de services tels que la présence de toilettes avec chasse d'eau à l'intérieur du logement.

**Carte 15 : Cartographie communale du confort des logements au Burkina Faso**

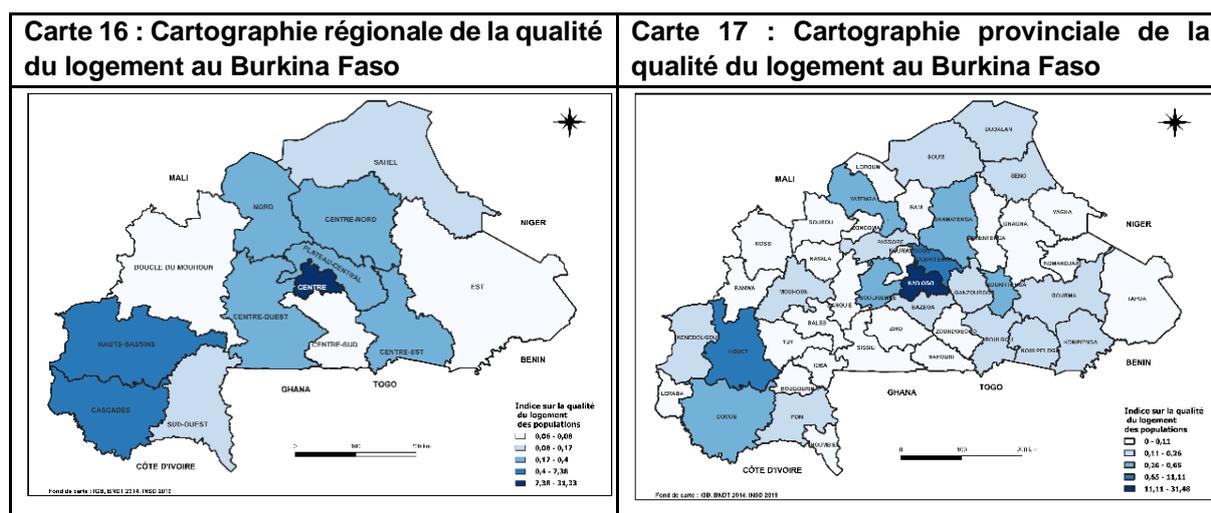


### 2.2.3. Cartographie de la qualité du logement en 2019

En rappel, un logement est de qualité s'il répond aux critères stricts de la qualité de la structure et du confort du logement décrit dans les points 1 et 2. Cela suppose que le logement a été construit à partir de matériaux durs, son sol en céramique, le toit en béton, tôle ou en tuiles avec une connexion en eau à l'intérieur, des toilettes modernes dont une chasse d'eau, un système d'évacuation des eaux usées (fosse septique, puisard), une gestion moderne des ordures (ramassage privé, bac à ordures, fosse à fumière). Ces différentes caractéristiques qui semblent plus exigeantes imposent un niveau de qualité moins accessible à la majorité des burkinabè. En effet, seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins présentent au moins 5 personnes sur mille, vivant dans des logements de qualité. La région du Centre vient en tête avec un taux

de 31 pour mille contre 7 pour mille pour celle des Hauts-Bassins. La région des Cascades vient en troisième position avec un taux d'une personne pour mille. Les régions à la traîne par rapport à l'accès à un logement de qualité sont celles de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et de l'Est. Avant ces trois régions, l'on a les régions du Sahel et du Sud-Ouest.

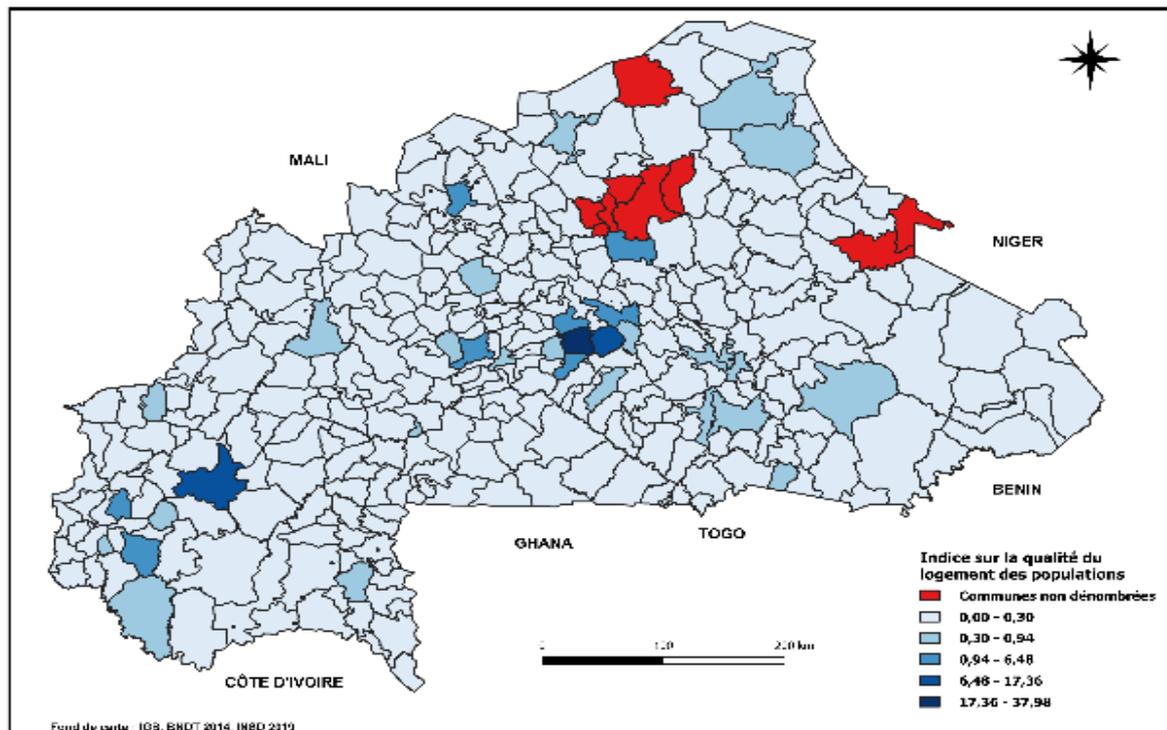
Une vue plus détaillée à l'intérieur des régions par le biais des provinces conduit à la même logique de distribution de l'accès à des logements de confort : le Kadiogo dans la région du centre, suivi du Houet dans la région des Hauts-Bassins et de l'Ouhimbé dans la région du plateau central sont les provinces dont les populations ont plus accès à des logements de qualité. Ces provinces sont suivies de celles du Boulkiemdé, du Yatenga, de la Comoé, du Sanmatenga et du Kouritenga. Les provinces qui sont en bas de l'échelle de l'accessibilité aux logements de qualité sont entre autres celles du Sanguié, de la Sissili et du Ziro dans le centre-Ouest, celle du Tuy dans les Hauts-Bassins, celles de la Léraba dans les Cascades, celles des Balés, de la Kossi, des Banwa, du Nayala et du Sourou dans la Boucle du Mouhoun, celles du Ioba, du Bougouriba et du Nounbiel dans le Sud-Ouest, celles de Gourcy et du Loroum dans le Nord, celles du Bam et du Namentenga dans le Centre-Nord, celle du Yagha dans le Sahel, celles de la Gnagna, de la Komondjari, de la Tapoa dans la région de l'Est et celles de Nahouri et du Zoundwéogo dans le Centre-Sud. Toutes les provinces de la région du Centre-Est se trouvent dans une situation intermédiaire.



A l'échelle communale, la cartographie de l'accès à un logement de qualité met en exergue la commune de Ouagadougou (38 pour mille) et certaines de ses communes rurales dont Saaba (11,8), Komsilga (6,5), Pabré (1,6) mais aussi d'autres communes principalement chef-lieux de régions dont Banfora (2,2), Koudougou (1,6), Ouahigouya (1,6), Ziniaré (3,6), Kaya (1,8), et Orodara (1,5).

Les communes de Barani, de Dédougou, de Poura, de Niangoloko, de Douna, de Tanghin Dassouri, de Tenkodogo, de Koupéla, de Pouytenga, de Yargatenga, de Fada N'gourma, de Kayan, de Yako, de Zorgho, de Djibo et de Gaoua sont celles qui ont un taux d'au moins 0,5 pour mille. En somme 269 communes ne présenteraient pas de logement de qualité.

Carte 18 : Cartographie communale de la qualité du logement au Burkina Faso



## CONCLUSION

Le logement constitue un élément fondamental de la qualité de vie des populations dans la mesure où il est le lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. L'objet de cette analyse à partir des données du RGPH 2019 était de montrer les inégalités spatiales de l'accès des populations du Burkina Faso à des logements de qualité acceptable. Pour ce faire, la qualité du logement a été appréhendée simultanément par sa structure et des éléments essentiels de confort. Un logement est considéré de bonne qualité seulement si sa structure et son confort sont de qualité.

De façon générale, il ressort que très peu de Burkinabé ont accès à des logements de qualité du point de vue de la structure et du confort. En effet, seulement 3,7% de la population dort dans des logements construits à partir de matériaux durables et disposent d'électricité et de toilette améliorée. La réalité de l'accès à des logements de qualité est totalement différente selon le milieu de résidence. Pendant que 11,7% de la population urbaine ont une condition d'habitation acceptable cette proportion n'atteint pas 1% en milieu rural. Sur le plan géographique, on retient que la proportion de la population vivant dans des logements dont la qualité globale est bonne atteint 10% seulement dans la région du Centre (15%) qui abrite la ville de Ouagadougou. Elle n'atteint même pas 1% dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et de la Boucle du Mouhoun soit 7 régions sur 13.

L'analyse selon les provinces de résidence montre encore plus d'inégalité avec près de 70% des provinces où moins de 1% des individus habitent des logements sécurisés et durables avec une disponibilité d'électricité et de toilettes améliorées. Les provinces les plus en avance sont celles du Kadiogo (14,8%), du Houet (8,07%), du Kouritenga (3,42%), de la Léraba (3,35%) et de la Comoé (2,83%). La distribution selon les différentes communes laisse également voir que le taux d'accès n'atteint pas 1% dans 260 communes. L'accès est presque nul dans 20% des communes. Par contre dans la commune de Ouagadougou, le taux d'accès atteint 17,6% suivie de la commune de Bobo-Dioulasso (12,38%) qui a également des taux d'accès à un logement de qualité acceptable supérieur à 10%.

La principale limite de cette analyse réside dans l'opérationnalisation du logement de qualité ou décent. La notion de qualité de logement recouvre certes des aspects objectifs mais aussi des aspects subjectifs qui peuvent dépendre de la perception, des émotions, des sentiments et de l'histoire de vie des personnes. Également les attributs du logement considérés dans le cadre de cette analyse sont assez réducteurs de la qualité d'un logement et de nombreuses variables n'ont pas pu être prises en compte faute de données. En effet, selon le ministère en charge de l'habitat du Burkina Faso, le logement décent est un logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité, d'accès facile à l'eau potable. Les caractéristiques d'un logement décent donc d'un logement de qualité devrait tenir compte du nombre et de la superficie des pièces, des aspects des fondations et des murs des clôtures, des normes de construction de la toiture et des ouvertures. Cette étude permet cependant de s'apercevoir que la plupart des logements qu'habitent les populations des villes et

campagnes du Burkina Faso sont construits de manière informelle et suivent très peu les normes de construction en vigueur.

## BIBLIOGRAPHIE

- Caeyers, Bet, Neil Chalmers, et Joachim De Weerd. 2012. « Improving Consumption Measurement and Other Survey Data through CAPI: Evidence from a Randomized Experiment ». *Journal of Development Economics* 98(1): 19-33.
- Cauvin-Reymond, Colette, Henri Reymond, et Abdelaziz Serradj. 1987. *Discrétisation et représentation cartographique*. Montpellier, France: GIP Reclus.
- Dahlgren G, Whitehead M. Politiques et stratégies pour promouvoir l'équité sociale en santé : document d'information à l'intention de l'OMS – document de stratégie pour l'Europe. Genève : OMS Europe ; 1991.
- King, Jonathan D. et al. 2013. « A Novel Electronic Data Collection System for Large-Scale Surveys of Neglected Tropical Diseases ». *PLOS ONE* 8(9): e74570.
- Leisher, Craig. 2014. « A Comparison of Tablet-Based and Paper-Based Survey Data Collection in Conservation Projects ». *Social Sciences* 3(2): 264-71.
- La loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso
- MacDonald, Morgan C. et al. 2016. « Investigating Multiple Household Water Sources and Uses with a Computer-Assisted Personal Interviewing (CAPI) Survey ». *Water* 8(12): 574.
- Marmot M. Société équitable: la santé vit. Examen stratégique des inégalités en matière de santé en Angleterre après 2010. Londres: The Marmot Review; 2010.
- Organisation mondiale de la santé. Comblent l'écart en une génération : l'équité en santé par l'action sur les déterminants sociaux de la santé. Genève : Organisation mondiale de la santé; 2008.
- Organisation mondiale de la santé. Directives de l'OMS en matière de logement et de santé. Genève : Organisation mondiale de la santé; 2018.
- Salem, Gérard, Stéphane Rican, et Eric Jougl. 1999. *Atlas de la santé en France: Les causes de décès*. John Libbey Eurotext.
- Smith, David L. et al. 2014. « Recasting the theory of mosquito-borne pathogen transmission dynamics and control ». *Transactions of the Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene* 108(4): 185-97.
- Yongsi, Hénock Blaise Nguendo. 2016. *Santé urbaine: géo-épidémiologie des diarrhées infectieuses à Yaoundé*. Editions Publibook.

## ANNEXES

Tableau Annexe 1 : Indicateurs régionaux en %

REGION	INDICES	QUALITE	Milieu de résidence	
			Urbain	Rural
BOUCLE DU MOUHOUN	Qualité Structure	Non	69,8	94,1
		Oui	30,2	5,9
	Confort	Non	93,9	92,8
		Oui	6,1	7,2
	Qualité	Non	96,9	99,3
Oui		3,1	0,7	
CASCADES	Qualité Structure	Non	38,6	83,2
		Oui	61,4	16,8
	Confort	Non	90,0	93,4
		Oui	10,0	6,6
	Qualité	Non	91,7	98,3
Oui		8,3	1,7	
CENTRE	Qualité Structure	Non	41,2	71,1
		Oui	58,8	28,9
	Confort	Non	79,1	92,1
		Oui	20,9	7,9
	Qualité	Non	82,4	95,6
Oui		17,6	4,4	
CENTRE-EST	Qualité Structure	Non	34,4	63,1
		Oui	65,6	36,9
	Confort	Non	92,6	96,8
		Oui	7,4	3,2
	Qualité	Non	94,3	98,2
Oui		5,7	1,8	
CENTRE-NORD	Qualité Structure	Non	49,4	93,9
		Oui	50,6	6,1
	Confort	Non	93,3	97,4
		Oui	6,7	2,6
	Qualité	Non	96,4	99,7
Oui		3,6	0,3	
CENTRE-OUEST	Qualité Structure	Non	50,8	93,5
		Oui	49,2	6,5
	Confort	Non	91,1	96,2
		Oui	8,9	3,8
	Qualité	Non	94,9	99,6
Oui		5,1	0,4	
CENTRE-SUD	Qualité Structure	Non	63,8	87,1

REGION	INDICES	QUALITE	Milieu de résidence	
			Urbain	Rural
		Oui	36,2	12,9
	Confort	Non	93,3	98,1
		Oui	6,7	1,9
	Qualité	Non	96,6	99,5
		Oui	3,4	0,5
EST	Qualité Structure	Non	59,5	93,0
		Oui	40,5	7,0
	Confort	Non	93,9	98,3
		Oui	6,1	1,7
	Qualité	Non	96,7	99,7
Oui		3,3	0,3	
HAUTS-BASSINS	Qualité Structure	Non	35,6	90,0
		Oui	64,4	10,0
	Confort	Non	84,4	94,6
		Oui	15,6	5,4
	Qualité	Non	88,0	99,4
Oui		12,0	0,6	
NORD	Qualité Structure	Non	59,1	96,2
		Oui	40,9	3,8
	Confort	Non	92,4	96,0
		Oui	7,6	4,0
	Qualité	Non	95,9	99,6
Oui		4,1	0,4	
PLATEAU CENTRAL	Qualité Structure	Non	45,7	82,1
		Oui	54,3	17,9
	Confort	Non	90,6	96,7
		Oui	9,4	3,3
	Qualité	Non	92,5	99,1
Oui		7,5	0,9	
SAHEL	Qualité Structure	Non	72,5	98,8
		Oui	27,5	1,2
	Confort	Non	95,2	98,3
		Oui	4,8	1,7
	Qualité	Non	97,8	99,9
Oui		2,2	0,1	
SUD-OUEST	Qualité Structure	Non	53,7	89,8
		Oui	46,3	10,2
	Confort	Non	95,1	97,1
		Oui	4,9	2,9
	Qualité	Non	97,0	99,5
Oui		3,0	0,5	

**Tableau Annexe 2 : Indicateurs provinciaux en %**

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble
			Urbain	Rural	
BAM	Structure	Non	47,9	95,9	88,93
		Oui	52,1	4,1	11,07
	Confort	Non	92,8	95,7	95,27
		Oui	7,2	4,3	4,73
	Qualité	Non	95,7	99,8	99,22
		Oui	4,3	0,2	0,78
BAZEGA	Structure	Non	69,9	90,9	88,86
		Oui	30,1	9,1	11,14
	Confort	Non	93,8	98,2	97,75
		Oui	6,2	1,8	2,25
	Qualité	Non	96,1	99,6	99,29
		Oui	3,9	0,4	0,71
BOUGOURIBA	Structure	Non	58,8	95,0	89,16
		Oui	41,2	5,0	10,84
	Confort	Non	97,7	94,2	94,81
		Oui	2,3	5,8	5,19
	Qualité	Non	98,6	99,5	99,31
		Oui	1,4	0,5	0,69
BOULGOU	Structure	Non	43,2	60,0	57,05
		Oui	56,8	40,0	42,95
	Confort	Non	91,4	97,4	96,34
		Oui	8,6	2,6	3,66
	Qualité	Non	93,9	98,6	97,75
		Oui	6,1	1,4	2,25
BOULKIEMDE	Structure	Non	37,2	90,5	78,39
		Oui	62,8	9,5	21,61
	Confort	Non	89,1	96,9	95,13
		Oui	10,9	3,1	4,87
	Qualité	Non	93,2	99,4	97,95
		Oui	6,8	0,6	2,05
COMOE	Structure	Non	38,0	87,7	76,14
		Oui	62,0	12,3	23,86
	Confort	Non	89,8	94,0	93,06
		Oui	10,2	6,0	6,94
	Qualité	Non	91,5	98,9	97,17
		Oui	8,5	1,1	2,83
GANZOURGOU	Structure	Non	46,1	71,8	70,00
		Oui	53,9	28,2	30,00
	Confort	Non	87,3	96,9	96,26
		Oui	12,7	3,1	3,74
	Qualité	Non	90,3	99,0	98,38
		Oui	9,7	1,0	1,62

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble
			Urbain	Rural	
		Oui	9,7	1,0	1,62
GNAGNA	Structure	Non	64,2	92,1	91,18
		Oui	35,8	7,9	8,82
	Confort	Non	89,7	98,3	97,96
		Oui	10,3	1,7	2,04
	Qualité	Non	96,5	99,7	99,58
Oui		3,5	0,3	0,42	
GOURMA	Structure	Non	48,0	84,0	75,62
		Oui	52,0	16,0	24,38
	Confort	Non	93,6	99,1	97,85
		Oui	6,4	0,9	2,15
	Qualité	Non	95,9	99,7	98,78
Oui		4,1	0,3	1,22	
HOUET	Structure	Non	29,7	91,9	55,77
		Oui	70,3	8,1	44,23
	Confort	Non	83,1	92,9	87,23
		Oui	16,9	7,1	12,77
	Qualité	Non	86,5	99,4	91,93
Oui		13,5	0,6	8,07	
KADIOGO	Structure	Non	41,2	71,1	47,64
		Oui	58,8	28,9	52,36
	Confort	Non	79,1	92,1	81,91
		Oui	20,9	7,9	18,09
	Qualité	Non	82,4	95,6	85,22
Oui		17,6	4,4	14,78	
KENEDOUGOU	Structure	Non	54,8	84,8	82,33
		Oui	45,2	15,2	17,67
	Confort	Non	92,2	96,6	96,26
		Oui	7,8	3,4	3,74
	Qualité	Non	96,7	99,3	99,11
Oui		3,3	0,7	0,89	
KOSSI	Structure	Non	74,3	96,6	94,55
		Oui	25,7	3,4	5,45
	Confort	Non	91,8	93,9	93,74
		Oui	8,2	6,1	6,26
	Qualité	Non	97,6	99,5	99,34
Oui		2,4	0,5	0,66	
KOURITENGA	Structure	Non	25,6	56,0	46,92
		Oui	74,4	44,0	53,08
	Confort	Non	93,2	96,1	95,26
		Oui	6,8	3,9	4,74
	Qualité	Non	94,4	97,5	96,58
Oui		5,6	2,5	3,42	

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble
			Urbain	Rural	
MOUHOUN	Structure	Non	66,5	93,5	89,21
		Oui	33,5	6,5	10,79
	Confort	Non	94,6	93,0	93,29
		Oui	5,4	7,0	6,71
	Qualité	Non	96,2	99,6	99,09
Oui		3,8	0,4	0,91	
NAHOURI	Structure	Non	75,6	93,0	90,56
		Oui	24,4	7,0	9,44
	Confort	Non	92,0	98,4	97,50
		Oui	8,0	1,6	2,50
	Qualité	Non	95,9	99,6	99,10
Oui		4,1	0,4	0,90	
NAMENTENGA	Structure	Non	72,3	92,7	91,77
		Oui	27,7	7,3	8,23
	Confort	Non	92,3	98,1	97,83
		Oui	7,7	1,9	2,17
	Qualité	Non	98,8	99,7	99,66
Oui		1,2	0,3	0,34	
OUBRITENGA	Structure	Non	29,3	92,1	85,66
		Oui	70,7	7,9	14,34
	Confort	Non	89,8	95,6	95,00
		Oui	10,2	4,4	5,00
	Qualité	Non	90,4	98,9	98,03
Oui		9,6	1,1	1,97	
OUDALAN	Structure	Non	71,7	98,3	96,52
		Oui	28,3	1,7	3,48
	Confort	Non	91,1	97,4	96,97
		Oui	8,9	2,6	3,03
	Qualité	Non	94,8	99,6	99,27
Oui		5,2	0,4	0,73	
PASSORE	Structure	Non	57,7	95,6	92,50
		Oui	42,3	4,4	7,50
	Confort	Non	94,3	97,6	97,35
		Oui	5,7	2,4	2,65
	Qualité	Non	96,9	99,7	99,44
Oui		3,1	0,3	0,56	
PONI	Structure	Non	38,7	86,6	80,68
		Oui	61,3	13,4	19,32
	Confort	Non	94,9	96,6	96,38
		Oui	5,1	3,4	3,62
	Qualité	Non	96,2	99,2	98,84
Oui		3,8	0,8	1,16	
SANGUIE	Structure	Non	83,9	93,5	92,72

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble	
			Urbain	Rural		
	Confort	Oui	16,1	6,5	7,28	
		Non	93,9	96,9	96,66	
	Qualité	Oui	6,1	3,1	3,34	
		Non	98,1	99,5	99,42	
	SANMATENGA	Structure	Oui	1,9	0,5	0,58
			Non	45,5	93,8	85,06
Confort		Oui	54,5	6,2	14,94	
		Non	93,6	97,7	96,96	
Qualité		Oui	6,4	2,3	3,04	
		Non	96,2	99,7	99,10	
SENO	Structure	Oui	3,8	0,3	0,90	
		Non	60,3	99,1	94,96	
	Confort	Oui	39,7	0,9	5,04	
		Non	94,5	98,9	98,40	
	Qualité	Oui	5,5	1,1	1,60	
		Non	96,8	100,0	99,63	
SISSILI	Structure	Oui	3,2	0,0	0,37	
		Non	60,6	96,7	91,24	
	Confort	Oui	39,4	3,3	8,76	
		Non	93,5	93,2	93,24	
	Qualité	Oui	6,5	6,8	6,76	
		Non	97,1	99,8	99,35	
SOUM	Structure	Oui	2,9	0,2	0,65	
		Non	80,0	99,0	93,68	
	Confort	Oui	20,0	1,0	6,32	
		Non	96,1	98,2	97,59	
	Qualité	Oui	3,9	1,8	2,41	
		Non	98,8	100,0	99,65	
SOUROU	Structure	Oui	1,2	0,0	0,35	
		Non	65,7	97,5	94,50	
	Confort	Oui	34,3	2,5	5,50	
		Non	95,0	94,8	94,84	
	Qualité	Oui	5,0	5,2	5,16	
		Non	97,0	99,6	99,39	
TAPOA	Structure	Oui	3,0	0,4	0,61	
		Non	78,6	98,4	97,80	
	Confort	Oui	21,4	1,6	2,20	
		Non	96,1	98,4	98,30	
	Qualité	Oui	3,9	1,6	1,70	
		Non	98,4	99,9	99,81	
YATENGA	Structure	Oui	1,6	0,1	0,19	
		Non	44,5	95,7	88,11	
		Oui	55,5	4,3	11,89	

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble	
			Urbain	Rural		
	Confort	Non	90,9	95,1	94,45	
		Oui	9,1	4,9	5,55	
	Qualité	Non	94,3	99,6	98,78	
		Oui	5,7	0,4	1,22	
	ZOUNDWEOGO	Structure	Non	46,3	80,1	77,05
			Oui	53,7	19,9	22,95
Confort		Non	94,1	97,9	97,53	
		Oui	5,9	2,1	2,47	
Qualité		Non	97,8	99,3	99,15	
		Oui	2,2	0,7	0,85	
BALE	Structure	Non	50,7	85,4	83,10	
		Oui	49,3	14,6	16,90	
	Confort	Non	94,6	91,7	91,86	
		Oui	5,4	8,3	8,14	
	Qualité	Non	96,9	98,3	98,17	
		Oui	3,1	1,7	1,83	
BANWA	Structure	Non	79,7	96,4	95,23	
		Oui	20,3	3,6	4,77	
	Confort	Non	89,8	88,9	88,95	
		Oui	10,2	11,1	11,05	
	Qualité	Non	95,8	99,3	99,09	
		Oui	4,2	0,7	0,91	
IOBA	Structure	Non	64,3	88,9	86,58	
		Oui	35,7	11,1	13,42	
	Confort	Non	93,8	98,8	98,34	
		Oui	6,2	1,2	1,66	
	Qualité	Non	96,9	99,7	99,43	
		Oui	3,1	0,3	0,57	
KOMANDJOARI	Structure	Non	84,6	99,1	97,08	
		Oui	15,4	0,9	2,92	
	Confort	Non	95,5	99,6	99,00	
		Oui	4,5	0,4	1,00	
	Qualité	Non	97,6	99,9	99,61	
		Oui	2,4	0,1	0,39	
KOMPIENGA	Structure	Non	84,9	94,4	93,25	
		Oui	15,1	5,6	6,75	
	Confort	Non	99,2	94,3	94,90	
		Oui	0,8	5,7	5,10	
	Qualité	Non	99,6	99,6	99,56	
		Oui	0,4	0,4	0,44	
KOULPELOGO	Structure	Non	41,0	77,7	76,15	
		Oui	59,0	22,3	23,85	

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble	
			Urbain	Rural		
	Confort	Non	97,9	96,2	96,23	
		Oui	2,1	3,8	3,77	
	Qualité	Non	98,1	98,4	98,36	
		Oui	1,9	1,6	1,64	
	KOURWEOGO	Structure	Non	66,6	93,9	90,25
			Oui	33,4	6,1	9,75
Confort		Non	96,4	97,8	97,61	
		Oui	3,6	2,2	2,39	
Qualité		Non	98,4	99,5	99,38	
		Oui	1,6	0,5	0,62	
LERABA	Structure	Non	50,4	70,4	69,60	
		Oui	49,6	29,6	30,40	
	Confort	Non	94,3	91,6	91,72	
		Oui	5,7	8,4	8,28	
	Qualité	Non	95,3	96,7	96,65	
		Oui	4,7	3,3	3,35	
LOROUM	Structure	Non	85,5	98,9	95,20	
		Oui	14,5	1,1	4,80	
	Confort	Non	92,8	96,3	95,31	
		Oui	7,2	3,7	4,69	
	Qualité	Non	98,1	100,0	99,43	
		Oui	1,9	0,0	0,57	
NAYALA	Structure	Non	89,0	95,4	95,00	
		Oui	11,0	4,6	5,00	
	Confort	Non	98,2	96,2	96,32	
		Oui	1,8	3,8	3,68	
	Qualité	Non	99,3	99,7	99,69	
		Oui	0,7	0,3	0,31	
NOUMBIEL	Structure	Non	68,9	96,3	91,47	
		Oui	31,1	3,7	8,53	
	Confort	Non	93,8	98,9	98,01	
		Oui	6,2	1,1	1,99	
	Qualité	Non	97,2	99,9	99,39	
		Oui	2,8	0,1	0,61	
TUY	Structure	Non	86,5	93,0	91,34	
		Oui	13,5	7,0	8,66	
	Confort	Non	94,4	95,5	95,24	
		Oui	5,6	4,5	4,76	
	Qualité	Non	99,4	99,6	99,56	
		Oui	0,6	0,4	0,44	
YAGHA	Structure	Non	80,2	98,4	96,88	
		Oui	19,8	1,6	3,12	
	Confort	Non	96,2	97,9	97,73	

Province	Indice	Modalité	Milieu de résidence		Ensemble
			Urbain	Rural	
ZIRO	Qualité	Oui	3,8	2,1	2,27
		Non	98,9	99,8	99,69
	Structure	Oui	1,1	0,2	0,31
		Non	70,9	96,8	94,04
	Confort	Oui	29,1	3,2	5,96
		Non	94,8	97,6	97,28
Qualité	Oui	5,2	2,4	2,72	
	Non	97,4	99,8	99,58	
ZONDOMA	Structure	Oui	2,6	0,2	0,42
		Non	73,0	97,4	93,37
	Confort	Oui	27,0	2,6	6,63
		Non	94,8	95,6	95,49
	Qualité	Oui	5,2	4,4	4,51
		Non	97,2	99,7	99,29
Oui	2,8	0,3	0,71		

**Tableau Annexe 3 : Indicateurs communaux en pour mille**

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Boucle du Mouhoun	Kossi	Barani	4,3	23,2	1,0
Boucle du Mouhoun	Kossi	Bomborokuy	88,9	11,9	7,7
Boucle du Mouhoun	Kossi	Bourasso	21,9	51,1	1,5
Boucle du Mouhoun	Kossi	Djibasso	74,5	99,2	15,3
Boucle du Mouhoun	Kossi	Dokuy	13,8	114,8	1,8
Boucle du Mouhoun	Kossi	Doumbala	23,4	85,3	1,5
Boucle du Mouhoun	Kossi	Kombori	15,9	65,2	0,1
Boucle du Mouhoun	Kossi	Madouba	59,0	11,7	0,1
Boucle du Mouhoun	Kossi	Nouna	104,1	46,7	10,4
Boucle du Mouhoun	Kossi	Sono	5,0	3,5	0,0
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Bondokuy	50,1	47,6	2,7
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	193,3	72,1	21,0
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Douroula	43,9	85,9	3,2
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Kona	39,1	94,0	1,5
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Ouarkoye	35,9	96,6	2,9
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Safané	112,0	42,0	5,8
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Tchériba	93,7	62,9	4,1
Boucle du Mouhoun	Sourou	Di	63,8	119,5	9,8
Boucle du Mouhoun	Sourou	Gomboro	22,6	120,8	3,1
Boucle du Mouhoun	Sourou	Kassoum	14,7	37,9	1,2

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Boucle du Mouhoun	Sourou	Kiembara	25,8	12,1	4,7
Boucle du Mouhoun	Sourou	Lanfiera	36,3	113,4	6,3
Boucle du Mouhoun	Sourou	Lankoué	4,8	9,3	0,0
Boucle du Mouhoun	Sourou	Toeni	1,2	34,1	0,0
Boucle du Mouhoun	Sourou	Tougan	110,2	30,1	9,8
Boucle du Mouhoun	Balé	Bagassi	141,4	76,3	12,1
Boucle du Mouhoun	Balé	Bana	150,7	120,5	12,6
Boucle du Mouhoun	Balé	Boromo	281,4	59,2	17,7
Boucle du Mouhoun	Balé	Fara	158,0	45,5	13,0
Boucle du Mouhoun	Balé	Oury	155,3	104,6	18,0
Boucle du Mouhoun	Balé	Pa	105,6	110,5	3,8
Boucle du Mouhoun	Balé	Pompoi	125,0	107,3	13,0
Boucle du Mouhoun	Balé	Poura	293,1	88,6	51,8
Boucle du Mouhoun	Balé	Siby	151,9	149,7	61,6
Boucle du Mouhoun	Balé	Yaho	92,2	35,5	6,1
Boucle du Mouhoun	Banwa	Balave	54,5	337,2	33,5
Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	81,9	182,6	13,0
Boucle du Mouhoun	Banwa	Sami	23,3	129,9	1,8
Boucle du Mouhoun	Banwa	Sanaba	19,9	56,9	2,8
Boucle du Mouhoun	Banwa	Solenzo	46,0	72,8	7,5
Boucle du Mouhoun	Banwa	Tansila	21,1	33,3	2,0
Boucle du Mouhoun	Nayala	Gassan	59,7	51,9	2,4
Boucle du Mouhoun	Nayala	Gossina	62,5	37,9	4,4
Boucle du Mouhoun	Nayala	Kougny	45,5	13,9	2,3
Boucle du Mouhoun	Nayala	Toma	63,4	49,7	6,5
Boucle du Mouhoun	Nayala	Yaba	27,3	8,3	1,0
Boucle du Mouhoun	Nayala	Ye	45,3	46,5	2,5
Cascades	Comoé	Banfora	527,1	111,5	80,7
Cascades	Comoé	Beregadougou	481,8	90,0	41,7
Cascades	Comoé	Mangodara	67,0	18,2	2,7
Cascades	Comoé	Moussodougou	200,2	185,2	34,1
Cascades	Comoé	Niangoloko	291,5	41,3	16,7
Cascades	Comoé	Ouo	24,9	28,4	3,1
Cascades	Comoé	Sideradougou	65,3	46,2	3,4
Cascades	Comoé	Soubakaniedougou	239,4	76,2	23,3
Cascades	Comoé	Tiefora	142,2	89,0	13,0
Cascades	Léraba	Dakoro	258,2	95,1	21,6
Cascades	Léraba	Douna	297,8	82,2	44,1

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Cascades	Léraba	Kankalaba	438,4	171,8	77,9
Cascades	Léraba	Loumana	243,9	40,5	15,7
Cascades	Léraba	Niankorodougou	262,0	56,2	10,7
Cascades	Léraba	Ouéléni	371,0	211,5	113,6
Cascades	Léraba	Sindou	414,9	62,7	32,6
Cascades	Léraba	Wolonkoto	189,0	20,4	8,8
Centre	Kadiogo	Ouagadougou	588,0	209,0	176,2
Centre	Kadiogo	Komki-ipala	109,4	27,1	4,8
Centre	Kadiogo	Komsilga	299,0	82,7	44,1
Centre	Kadiogo	Koubri	166,9	30,4	9,2
Centre	Kadiogo	Pabré	176,6	38,5	15,8
Centre	Kadiogo	Saaba	374,3	106,3	67,3
Centre	Kadiogo	Tanghin dassouri	151,7	42,0	11,6
Centre - Est	Boulgou	Bagré	216,6	20,2	9,6
Centre - Est	Boulgou	Bané	248,6	32,9	10,7
Centre - Est	Boulgou	Beguedo	747,7	38,2	22,9
Centre - Est	Boulgou	Bissiga	305,9	1,7	1,2
Centre - Est	Boulgou	Bittou	233,3	34,4	17,4
Centre - Est	Boulgou	Boussouma	644,2	25,3	12,1
Centre - Est	Boulgou	Garango	584,5	67,7	40,6
Centre - Est	Boulgou	Komtoega	610,5	3,4	2,4
Centre - Est	Boulgou	Niaogo	655,0	23,0	21,3
Centre - Est	Boulgou	Tenkodogo	447,0	43,5	32,3
Centre - Est	Boulgou	Zabre	374,3	44,8	28,0
Centre - Est	Boulgou	Zoaga	49,3	28,7	14,1
Centre - Est	Boulgou	Zonse	568,8	3,3	1,6
Centre - Est	Kouritenga	Andemtenga	325,7	21,5	10,8
Centre - Est	Kouritenga	Baskoure	392,9	2,7	2,2
Centre - Est	Kouritenga	Dialgayé	556,5	64,8	51,3
Centre - Est	Kouritenga	Gounghin	456,1	12,1	5,8
Centre - Est	Kouritenga	Kando	266,1	62,6	36,1
Centre - Est	Kouritenga	Koupèla	676,7	53,2	45,1
Centre - Est	Kouritenga	Pouytenga	683,6	67,9	50,0
Centre - Est	Kouritenga	Tensobentenga	487,4	18,0	9,5
Centre - Est	Kouritenga	Yargo	493,7	71,4	48,0
Centre - Est	Koulpelogo	Comin-yanga	338,9	26,4	14,0

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Centre - Est	Koulpelogo	Dourtenga	564,4	8,0	5,6
Centre - Est	Koulpelogo	Lalgaye	345,8	12,9	5,7
Centre - Est	Koulpelogo	Ouargaye	338,7	23,8	15,1
Centre - Est	Koulpelogo	Sanga	96,5	29,1	11,3
Centre - Est	Koulpelogo	Soudougui	120,6	62,8	14,5
Centre - Est	Koulpelogo	Yargatenga	237,7	68,0	37,6
Centre - Est	Koulpelogo	Yonde	205,8	12,8	3,5
Centre-Nord	Bam	Bourzanga	82,3	30,8	1,8
Centre-Nord	Bam	Guibare	28,4	38,5	1,9
Centre-Nord	Bam	Kongoussi	226,6	60,4	18,8
Centre-Nord	Bam	Rollo	18,7	92,3	1,4
Centre-Nord	Bam	Rouko	13,2	7,9	1,9
Centre-Nord	Bam	Sabce	127,7	32,8	1,0
Centre-Nord	Bam	Tikaré	32,3	26,5	3,7
Centre-Nord	Namentenga	Boala	54,7	13,9	0,9
Centre-Nord	Namentenga	Boulsa	124,3	35,5	3,9
Centre-Nord	Namentenga	Bouroum	43,2	14,2	2,4
Centre-Nord	Namentenga	Dargo	108,7	28,2	10,6
Centre-Nord	Namentenga	Nagbingou	23,9	5,1	0,7
Centre-Nord	Namentenga	Tougouri	54,4	11,9	0,8
Centre-Nord	Namentenga	Yalgo	161,6	34,0	6,9
Centre-Nord	Namentenga	Zeguedeguin	55,2	22,7	3,0
Centre-Nord	Sanmatenga	Boussouma	39,9	29,9	1,5
Centre-Nord	Sanmatenga	Kaya	323,6	50,5	22,2
Centre-Nord	Sanmatenga	Korsimoro	159,0	26,8	5,6
Centre-Nord	Sanmatenga	Mane	44,6	16,0	0,7
Centre-Nord	Sanmatenga	Pibaore	48,6	4,0	0,6
Centre-Nord	Sanmatenga	Pissila	64,8	18,6	4,8

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Centre-Nord	Sanmatenga	Ziga	89,4	24,4	4,2
Centre-Ouest	Boulkiemde	Bingo	64,6	16,2	2,9
Centre-Ouest	Boulkiemde	Imasgho	82,2	42,6	5,1
Centre-Ouest	Boulkiemde	Kindi	55,3	20,6	1,5
Centre-Ouest	Boulkiemde	Kokoloko	156,4	9,6	3,2
Centre-Ouest	Boulkiemde	Koudougou	478,8	86,5	51,2
Centre-Ouest	Boulkiemde	Nandiala	72,6	35,2	8,2
Centre-Ouest	Boulkiemde	Nanoro	98,8	7,5	3,9
Centre-Ouest	Boulkiemde	Pella	54,6	0,3	0,1
Centre-Ouest	Boulkiemde	Poa	70,7	33,1	8,9
Centre-Ouest	Boulkiemde	Ramongo	57,0	71,1	3,2
Centre-Ouest	Boulkiemde	Sabou	138,8	47,4	22,8
Centre-Ouest	Boulkiemde	Sigle	82,9	5,4	2,3
Centre-Ouest	Boulkiemde	Soaw	51,5	10,7	3,3
Centre-Ouest	Boulkiemde	Sourgou	69,5	58,9	9,6
Centre-Ouest	Boulkiemde	Thyou	200,4	99,1	5,3
Centre-Ouest	Sanguié	Dassa	89,3	99,1	18,6
Centre-Ouest	Sanguié	Didyr	63,8	12,2	1,4
Centre-Ouest	Sanguié	Godyr	84,3	7,9	1,1
Centre-Ouest	Sanguié	Kordie	48,9	7,2	3,0
Centre-Ouest	Sanguié	Kyon	35,1	22,7	1,3
Centre-Ouest	Sanguié	Pouni	111,3	35,0	8,9
Centre-Ouest	Sanguié	Réo	108,9	58,5	11,9
Centre-Ouest	Sanguié	Tenado	50,5	28,4	4,0
Centre-Ouest	Sanguié	Zamo	37,9	36,5	1,1
Centre-Ouest	Sanguié	Zawara	24,2	18,5	0,6
Centre-Ouest	Sissili	Bieha	34,4	132,3	2,8

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Centre-Ouest	Sissili	Boura	35,6	46,3	0,1
Centre-Ouest	Sissili	Leo	242,0	47,8	17,3
Centre-Ouest	Sissili	Nebielianayou	77,2	19,6	0,9
Centre-Ouest	Sissili	Niabouri	45,1	20,9	0,1
Centre-Ouest	Sissili	Silly	28,6	106,0	4,8
Centre-Ouest	Sissili	To	30,5	55,3	4,6
Centre-Ouest	Ziro	Bakata	22,7	13,1	0,4
Centre-Ouest	Ziro	Bougnounou	61,0	20,3	3,1
Centre-Ouest	Ziro	Cassou	26,9	8,6	0,4
Centre-Ouest	Ziro	Dalo	36,9	84,4	2,9
Centre-Ouest	Ziro	Gao	27,2	12,0	2,6
Centre-Ouest	Ziro	Sapouy	107,2	42,7	9,1
Centre-Sud	Bazèga	Doulougou	89,5	6,9	1,2
Centre-Sud	Bazèga	Gaongo	88,5	53,7	5,0
Centre-Sud	Bazèga	Ipelce	94,1	33,1	11,5
Centre-Sud	Bazèga	Kayao	79,5	2,5	0,5
Centre-Sud	Bazèga	Kombissiri	155,1	28,3	15,0
Centre-Sud	Bazèga	Sapone	104,4	8,0	5,2
Centre-Sud	Bazèga	Toece	110,7	27,8	5,9
Centre-Sud	Nahouri	Guiaro	61,4	45,0	7,1
Centre-Sud	Nahouri	Pô	144,6	44,9	19,9
Centre-Sud	Nahouri	Tiebele	67,2	9,2	2,9
Centre-Sud	Nahouri	Zecco	75,5	4,3	3,2
Centre-Sud	Nahouri	Ziou	83,0	3,3	2,4
Centre-Sud	Zoundweogo	Béré	105,7	17,9	7,6
Centre-Sud	Zoundweogo	Binde	192,6	3,3	1,6
Centre-Sud	Zoundweogo	Gogo	115,4	3,8	0,6
Centre-Sud	Zoundweogo	Gomboussougou	450,8	14,1	10,5
Centre-Sud	Zoundweogo	Guiba	60,3	12,0	2,3
Centre-Sud	Zoundweogo	Manga	382,2	40,3	15,6
Centre-Sud	Zoundweogo	Nobéré	87,7	92,1	19,9
Est	Gnagna	Bilanga	108,5	20,1	2,7
Est	Gnagna	Bogandé	85,8	24,9	6,4
Est	Gnagna	Coalla	105,5	27,7	7,0

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Est	Gnagna	Liptougou	18,5	11,7	0,3
Est	Gnagna	Mani	87,3	25,9	5,0
Est	Gnagna	Pièla	116,2	14,5	4,9
Est	Gnagna	Thion	41,5	3,4	0,5
Est	Gourma	Diabo	428,5	14,5	10,4
Est	Gourma	Diapangou	122,9	4,7	1,1
Est	Gourma	Fada n'gourma	311,6	37,9	22,4
Est	Gourma	Matiacoali	40,7	4,6	1,4
Est	Gourma	Tibga	234,6	14,3	5,4
Est	Gourma	Yamba	6,8	2,2	0,0
Est	Tapoa	Botou	6,7	2,6	0,4
Est	Tapoa	Diapaga	57,8	12,9	4,4
Est	Tapoa	Kantchari	25,1	14,8	2,0
Est	Tapoa	Logobou	14,7	31,9	4,0
Est	Tapoa	Namounou	78,1	51,2	1,7
Est	Tapoa	Partiaga	13,3	5,9	0,0
Est	Tapoa	Tambaga	16,2	20,7	0,3
Est	Tapoa	Tansarga	8,3	10,7	0,8
Est	Komandjori	Bartibougou	5,0	2,5	0,0
Est	Komandjori	Foutouri	12,8	1,6	0,0
Est	Komandjori	Gayeri	37,3	13,0	5,4
Est	Kompienga	Kompienga	66,0	41,9	4,9
Est	Kompienga	Madjoari	4,2	91,1	0,0
Est	Kompienga	Pama	88,6	51,5	4,9
Hauts-Bassins	Houet	Bobo-dioulasso	657,0	158,2	123,8
Hauts-Bassins	Houet	Bama	103,4	86,1	12,8
Hauts-Bassins	Houet	Dande	53,9	107,5	3,8
Hauts-Bassins	Houet	Faramana	45,5	58,7	2,1
Hauts-Bassins	Houet	Fo	70,3	103,1	3,2
Hauts-Bassins	Houet	Karankassosambla	105,6	53,5	11,0
Hauts-Bassins	Houet	Karankassovigue	34,2	61,0	2,5
Hauts-Bassins	Houet	Koundougou	85,7	170,3	5,7

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Hauts-Bassins	Houet	Lena	69,6	21,9	1,8
Hauts-Bassins	Houet	Padema	16,4	127,0	2,1
Hauts-Bassins	Houet	Peni	60,0	46,9	2,9
Hauts-Bassins	Houet	Satiri	52,5	20,7	3,0
Hauts-Bassins	Houet	Toussiana	271,2	83,5	18,0
Hauts-Bassins	Kenedougou	Banzon	115,2	6,0	0,9
Hauts-Bassins	Kenedougou	Djigouera	121,5	58,3	7,5
Hauts-Bassins	Kenedougou	Kangala	392,8	23,9	12,4
Hauts-Bassins	Kenedougou	Kayan	21,5	22,5	2,8
Hauts-Bassins	Kenedougou	Koloko	371,4	13,2	5,7
Hauts-Bassins	Kenedougou	Kourignon	227,0	17,4	5,2
Hauts-Bassins	Kenedougou	Kourouma	79,2	82,2	9,4
Hauts-Bassins	Kenedougou	Morolaba	25,6	17,2	0,3
Hauts-Bassins	Kenedougou	N'dorola	122,4	18,0	5,5
Hauts-Bassins	Kenedougou	Orodara	396,5	59,3	25,2
Hauts-Bassins	Kenedougou	Samogohiri	427,5	98,3	71,5
Hauts-Bassins	Kenedougou	Samorogouan	95,9	21,6	1,0
Hauts-Bassins	Kenedougou	Sindo	51,5	49,7	1,5
Hauts-Bassins	Tuy	Bekuy	44,4	73,0	0,9
Hauts-Bassins	Tuy	Bereba	38,1	51,3	2,0
Hauts-Bassins	Tuy	Bony	166,6	8,8	0,8
Hauts-Bassins	Tuy	Founzan	82,3	53,8	7,2
Hauts-Bassins	Tuy	Houndé	97,5	39,4	4,2
Hauts-Bassins	Tuy	Koti	66,1	67,8	4,7
Hauts-Bassins	Tuy	Koumbia	81,5	59,1	7,3
Nord	Passoré	Arbolé	61,2	31,6	6,0
Nord	Passoré	Bagaré	25,0	4,3	0,4
Nord	Passoré	Bokin	71,9	25,4	7,6
Nord	Passoré	Gomponso m	18,0	10,1	0,4

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Nord	Passoré	Kirsi	47,1	69,5	1,8
Nord	Passoré	La-todin	34,9	14,3	1,0
Nord	Passoré	Pilimpikou	33,5	2,5	0,0
Nord	Passoré	Samba	53,8	29,4	5,4
Nord	Passoré	Yako	149,5	31,8	10,6
Nord	Yatenga	Barga	36,9	52,7	8,8
Nord	Yatenga	Kain	3,1	31,0	2,2
Nord	Yatenga	Kalsaka	28,7	52,5	2,1
Nord	Yatenga	Kossouka	36,0	38,0	1,4
Nord	Yatenga	Koumbri	11,3	44,0	1,0
Nord	Yatenga	Namissigui ma	139,2	62,9	5,8
Nord	Yatenga	Ouahigouya	359,8	84,8	37,2
Nord	Yatenga	Oula	14,6	15,0	0,4
Nord	Yatenga	Rambo	32,7	79,5	2,4
Nord	Yatenga	Seguenega	65,3	70,0	13,8
Nord	Yatenga	Tangaye	9,1	23,6	0,5
Nord	Yatenga	Thiou	38,2	7,1	0,2
Nord	Yatenga	Zogoré	20,0	27,7	0,4
Nord	Loroum	Banh	9,4	33,8	0,0
Nord	Loroum	Ouindigui	8,1	41,5	0,0
Nord	Loroum	Sollé	3,3	24,9	0,0
Nord	Loroum	Titao	74,2	55,1	9,3
Nord	Zondoma	Bassi	34,2	35,8	2,3
Nord	Zondoma	Boussou	19,1	14,2	1,7
Nord	Zondoma	Gourcy	108,2	53,3	11,6
Nord	Zondoma	Leba	14,4	55,9	4,1
Nord	Zondoma	Tougo	29,9	50,5	3,7
Plateau Central	Ganzourgo u	Boudry	389,0	43,1	15,0
Plateau Central	Ganzourgo u	Kogho	96,9	6,2	1,8
Plateau Central	Ganzourgo u	Meguet	265,5	36,1	10,9
Plateau Central	Ganzourgo u	Mogtedo	187,5	53,5	14,6
Plateau Central	Ganzourgo u	Salogo	193,9	29,7	15,4
Plateau Central	Ganzourgo u	Zam	116,0	9,1	1,2
Plateau Central	Ganzourgo u	Zorgho	469,8	67,5	47,6

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Plateau Central	Ganzourgu	Zoungou	435,3	6,0	3,8
Plateau Central	Oubritenga	Absouya	48,8	17,6	1,1
Plateau Central	Oubritenga	Dapelogo	52,9	53,7	9,7
Plateau Central	Oubritenga	Loumbila	306,1	91,1	56,1
Plateau Central	Oubritenga	Nagreongo	41,8	93,5	9,7
Plateau Central	Oubritenga	Ourgoumanega	14,8	25,1	1,9
Plateau Central	Oubritenga	Ziniaré	303,6	46,3	37,2
Plateau Central	Oubritenga	Zitenga	31,2	28,1	1,1
Plateau Central	Kourwéogo	Boussé	163,8	20,9	7,4
Plateau Central	Kourwéogo	Laye	122,5	37,0	13,6
Plateau Central	Kourwéogo	Niou	72,2	21,7	3,5
Plateau Central	Kourwéogo	Sourgoubila	64,4	31,8	6,9
Plateau Central	Kourwéogo	Toeghin	17,8	8,0	0,5
Sahel	Oudalan	Déou	20,0	9,6	1,9
Sahel	Oudalan	Goromgorom	61,7	54,1	13,9
Sahel	Oudalan	Markoye	4,7	5,5	0,0
Sahel	Oudalan	Oursi	1,0	4,4	0,0
Sahel	Oudalan	Tin-akoff	2,7	0,0	0,0
Sahel	Séno	Bani	10,8	9,3	0,4
Sahel	Séno	Dori	97,9	17,3	7,8
Sahel	Séno	Falagountou	32,7	42,3	1,4
Sahel	Séno	Gorgadji	9,0	1,3	0,0
Sahel	Séno	Sampelga	7,6	11,4	0,0
Sahel	Séno	Seytenga	7,9	17,9	0,6
Sahel	Soum	Arbinda	20,4	5,0	0,2
Sahel	Soum	Baraboulé	2,3	12,9	0,0
Sahel	Soum	Diguel	2,7	7,1	0,0
Sahel	Soum	Djibo	147,5	29,0	8,8
Sahel	Soum	Kelbo	20,0	18,2	0,0
Sahel	Soum	Nassoumbou	0,6	1,3	0,0
Sahel	Soum	Pobemengao	3,7	105,7	0,2

Région	Province	Commune	Qualité de la Structure du logement	Confort du logement	Qualité globale du logement
Sahel	Soum	Tongomaye	5,4	4,3	0,4
Sahel	Yagha	Sebba	68,1	14,2	3,7
Sahel	Yagha	Solhan	32,0	16,8	6,6
Sahel	Yagha	Tankougou nadié	6,9	10,5	0,0
Sahel	Yagha	Titabé	10,8	43,2	1,2
Sud-Ouest	Bougouriba	Bondigui	49,6	59,3	7,0
Sud-Ouest	Bougouriba	Diébougou	176,8	30,3	6,1
Sud-Ouest	Bougouriba	Dolo	60,2	15,0	0,3
Sud-Ouest	Bougouriba	Iolonioro	67,6	96,8	5,9
Sud-Ouest	Bougouriba	Tiankoura	70,0	47,9	17,4
Sud-Ouest	Poni	Bouroumbouroum	133,4	19,7	4,0
Sud-Ouest	Poni	Bousséra	101,3	14,9	1,8
Sud-Ouest	Poni	Djigoué	19,4	18,0	1,8
Sud-Ouest	Poni	Gaoua	468,7	30,3	22,9
Sud-Ouest	Poni	Gbomblora	140,4	21,1	17,4
Sud-Ouest	Poni	Kampti	151,3	50,0	7,3
Sud-Ouest	Poni	Loropeni	150,6	74,0	18,5
Sud-Ouest	Poni	Malba	65,9	1,8	1,2
Sud-Ouest	Poni	Nako	81,6	9,6	0,9
Sud-Ouest	Poni	Perigban	201,7	57,8	12,2
Sud-Ouest	Ioba	Dano	230,0	26,9	13,6
Sud-Ouest	Ioba	Dissin	133,1	11,4	5,5
Sud-Ouest	Ioba	Gueguere	129,9	16,4	5,3
Sud-Ouest	Ioba	Koper	86,1	3,7	0,4
Sud-Ouest	Ioba	Niego	25,4	24,8	0,3
Sud-Ouest	Ioba	Oronkua	104,6	5,2	0,8
Sud-Ouest	Ioba	Ouessa	105,9	42,7	5,8
Sud-Ouest	Ioba	Zambo	51,0	5,8	0,7
Sud-Ouest	Noumbiel	Batié	137,2	40,0	12,5
Sud-Ouest	Noumbiel	Boussoukoulala	66,1	4,1	0,0
Sud-Ouest	Noumbiel	Kpuere	66,1	7,4	3,6
Sud-Ouest	Noumbiel	Legmoin	27,2	2,6	0,6
Sud-Ouest	Noumbiel	Midebdo	33,9	3,1	0,8



## **ACTEURS DE L'ELABORATION DES RAPPORTS D'ANALYSE APPROFONDIE**

### **Coordination des travaux d'analyse**

**Directeur Général** : OUEDRAOGO Boureima

**Directeur Général Adjoint** : BERE Bernard

**Directeur de la Démographie** : SAWADOGO Soumaila

**Chef de division analyse** : TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

### **Equipe d'élaboration du présent rapport**

ZONGO Issa

BASSINGA Hervé

### **Liste des autres contributeurs**

ZIDA/BANGRE Hélène

YIRA Parfait

OUEDRAOGO Flore

OUOBA Odjado

DIALLO Kadidja

HEBIE Issouf

HEMA D. Félicité

KAM Togné



INSD/2023/RGPH 2019/xxx

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : [www.insd.bf](http://www.insd.bf) - Email : [insd@insd.bf](mailto:insd@insd.bf)